



Mémoire Présenté
par : ODOUA Richard

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES

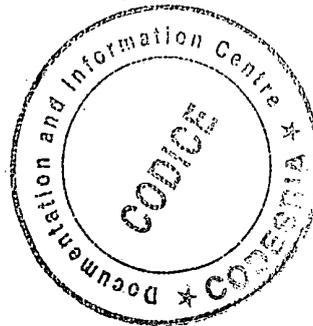
**La Bourse des valeurs mobilières de
l'Afrique Centrale et l'entrepreneuriat au
Congo**

Année Académique 2004-2005

21 JAN. 2008

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES

DEPARTEMENT D'ECONOMIE DE
L'ENTREPRISE



1204.01

050

13937

**LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE
CENTRALE ET L'ENTREPRENEURIAT AU CONGO**

Mémoire de Maîtrise es Sciences Economiques
Option : **Economie et Organisation de l'Entreprise**

Présenté et soutenu par

Richard ODOUA

Sous la Direction de
Monsieur Félix MOUKO
Docteur es Sciences Economiques
Maître- Assistant à l'Université
Marien NGOUABI

Année Académique 2004-2005

120401
050
13937

Je dédie ce travail à :

- mon père **ODOUA Bernard**
- ma mère **IKOMBO Julienne**
- ma petite sœur **ODOUA Carine**
- mon neveu **IBOMBO Espoir**
- ma fiancée **GUEKOUNA Gain Maryse Carole**

CODESRIA - LIBRARY

Je remercie particulièrement :

- Le **CODESRIA**, pour sa subvention relative à l'aboutissement de cet travail
- Monsieur **MOUKO Félix** de sa contribution à la mise en place de ce travail
- Monsieur **MAKAYA Blaise Pascal** de la **SOCOFIN** pour sa collaboration lors de nos recherches

Pour leurs contributions multiformes, mes remerciements s'adressent aussi à :

- Monsieur **OPENDA gaspard** professeur de français au lycée technique 1^{er} mai
- Madame **IBVOUBA Julienne** chef de section documentation et archives au service d'étude et documentation à la BEAC
- Mon père spirituel, le prophète des nations **YAUCAT GUEDE William Arsène**

CODESRIA - LIBRARY

Abréviations

AFF. Perso : Affaire Personnelle

ASP : Autres Sociétés de Personnes

BEAC: Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BVMAC: Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

COSUMAF: Commission de Surveillance de Marché Financier

CNSEE : Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques

COBAC: Commission Bancaire de L'Afrique Centrale

EI : Entreprise Individuelle

EIC : Entreprise Individuelle Congolaise

EI E: Entreprise Individuelle Etrangère

E. MIXT : Entreprises Mixtes

EP : Entreprise publique

OPA : Offre Publique d'Achat

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

SA : Société Anonyme

SAU : Société Anonyme Unipersonnelle

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SARL.U : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnel

Ste E .M : Société d'Economie Mixte

SCI : Société Civiles

SOCOFIN : Micro finance

SUCC : Succursales

UMOA: Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

PLAN SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : LES OPPORTUNITES DE LA BVMAC	10
Section I : En Quoi la BVMAC peut être source d' opportunité	12
Paragraphe 1: les atouts de l'économie de la zone CEMAC en faveur du marché financier	12
Paragraphe 2 : Le marché Boursier de la BVMAC	19
Section II: Le fondement de la BVMAC	28
Paragraphe 1 : Organisation du marché financier de la sous région CEMAC	28
Paragraphe 2 : Le fonctionnement de la BVMAC	33
Chapitre II : L'Entrepreneuriat congolais face à la BVMAC	41
Section I : Les problèmes de financement dans l'entrepreneuriat Congolais	43
Paragraphe 1 : Présentation de la situation de l'entrepreneuriat au Congo	43
Paragraphe 2 : Accès limités aux crédits et problèmes de financement	47
Section 2:Comment l'entrepreneuriat Congolais peut se remodeler pour tirer profit de la BVMAC	51
Paragraphe 1 : La bonne tenue des documents comptables et financiers	51
Paragraphe 2 : La qualification du personnel	52
Paragraphe 3 : Le changement de comportement des opérateurs économiques face au marché financier	53
- Questionnaire d'analyse des impressions des opérateurs économiques congolais ayant une PME face à la BVMAC.....	59
- Analyse et synthèse des réactions des opérateurs économiques congolais face à la BVMAC...	62
Conclusion Générale	80
CONCLUSION GENERALE	80
ANNEXES	81
TABLE DES MATIERES	90

INTRODUCTION

Depuis l'âge d'or des économies de l'Afrique Centrale que nous situons entre 1980 et 1985, le taux d'investissement global n'a cessé de baisser, ralentissant de ce fait la croissance économique en la plafonnant à 5%. La légère remontée que l'on relève depuis la dévaluation est due essentiellement aux investissements massifs du secteur pétrolier, tandis que le taux d'investissement privé non pétrolier, est revenu de 14,3% en 1985 à 5,4% en 2003 ; en même temps que celui des investissements publics qui tombait de 8,8% à 0,2%. On note aussi une faiblesse des flux d'échanges entre les pays de la CEMAC qui se situe à un volume de 5% en 2002. Selon R. R Andely, cette situation s'explique en partie par les difficultés budgétaires des Etats, les problèmes de crise bancaire mais aussi le caractère inadapté des circuits de financement internes, qui n'ont pas évolué depuis les indépendances, contrairement à ce que l'on a pu observer dans les autres pays en développement.¹

En Afrique Centrale, poursuit R. R Andely, les investissements stagnent, voire fléchissent, parce que non seulement les banques commerciales sont malades, mais également elles sont incapables de financer les opérations à long terme pour lesquelles elles n'ont pas toujours les ressources appropriées et les connaissances spécifiques souhaitées dans la maîtrise des techniques des projets d'investissements.

Ainsi, l'Afrique Centrale est confrontée et le sera encore davantage dans un proche avenir, à une absence de structures appropriées au financement long comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest. Il est donc pensable qu'une démarche visant à créer un marché financier est certainement bienvenue.

Par ailleurs, l'analyse des expériences extérieures (Etats-Unis, France, Espagne, Tunisie, Ghana...) montre que le financement des investissements est assuré dans une bonne proportion par appel public à l'épargne, à travers soit le marché financier par émission des titres (actions, obligations...) souscrits par les épargnants, soit les institutions financières spécialisées qui octroient des crédits à long terme (au-delà de 10 ans) et qui se refinancent elles-mêmes en grande partie par émission d'obligations dans le public par le biais de la bourse.

De tout ce qui précède, une organisation boursière s'avère comme un moyen efficace de financement des économies. Le marché financier est capable de doter la sous-région d'une infrastructure financière pouvant répondre aux exigences de ses économies.² Il complètera l'activité des banques au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et permettra aux entreprises qui ont besoin d'investir et aux Etats qui ont à faire face

¹ R.R Andely (1997) : Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 154.

² M.A Nkodia (2002) : Présentation de la Bourse des Valeurs de l'Afrique Centrale ; Bulletin quotidien ACI n°054 du 05 avril 2002.

aux investissements élevés, de trouver des ressources longues adéquates.

Ces dernières années, la tendance est de réduire les difficultés aux financements que connaissent les entreprises de la sous-région, en créant d'autres sources de financement outre que celles des banques de second rang.

Pour J.C De la Contre : « le rôle essentiel de la bourse est donc de collecter des capitaux nouveaux. Ce que les entreprises recherchent, c'est une épargne acceptant de s'investir. En d'autres termes, elles vendent des titres représentant leurs demandes de capitaux aux investisseurs qui désirent placer leur épargne. Un transfert d'épargne s'opère aussi des particuliers aux entreprises.»³

Pour mieux apprécier la nécessité et l'efficacité d'une telle stratégie, il faut s'en remettre aux motifs de création de la BVMAC. Celle-ci est justifiée par les difficultés d'accès au crédit bancaire que connaissent les entreprises, notamment les PME de la sous-région.

Toutefois, pour M.J Alibert : «Pour nombre des PME, les difficultés résultent en grande partie du manque de compétence dans le montage des documents financiers»⁴. Or, c'est justement la bonne tenue de la comptabilité qui est source de la confiance des banquiers en matière de crédit.

Aux difficultés d'obtention des crédits, à cela s'ajoute le coût de ceux-ci, lequel est considéré excessif, sinon nuisible pour la rentabilité des entreprises.⁵ Il est à noter que les banques au Congo n'accordent presque plus les crédits à long terme, même lorsque les sociétés remplissent les conditions exigées.

Pour M.J Alibert : « les obstacles essentiels au développement des PME nationales se situent dans les difficultés d'accès au crédit bancaire.»⁶ Dans l'UMOA comme dans la zone de la BEAC, le système bancaire est régi par les règles d'accès au crédit et auxquelles les PME peuvent rarement satisfaire.

A cet égard, D. Basseyla stipule que : « les facteurs liés à la monnaie et au crédit gênent également la création des PME au Congo Le rationnement du crédit et donc les difficultés d'accès au crédit bancaire, la rigidité des conditions d'éligibilité des entreprises ou des projets au crédit bancaire, le coût même du crédit d'une manière générale, l'insuffisance des moyens financiers aux structures d'appui aux PME, constituent des facteurs qui à n'en point douter,

³ J.C De la Conte (1975) : A quoi sert la bourse ; édition du seuil, Paris 1975, page 88

⁴ M.J Alibert (1987): le guide pratique de la PME et PMI en Afrique noire ; édition John libbey Eurotext ; page 44

⁵ A. NDINGA & N.MBOKO Patrick, Mémoire (2005) de maîtrise sur : le DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL : Obstacles et perspectives au Congo, page 24

⁶ M.J Alibert (1987): le Guide Pratique de la PME et PMI en Afrique Noire ; édition John libbey Eurotext ; page 44

freinent la promotion des PME. »⁷

Le constat qui se dégage de cette lecture est que, les entreprises congolaises accèdent difficilement au crédit bancaire et la majorité connaît de nos jours des sérieux problèmes de financement.

Au regard des perspectives que présente le marché financier de la CEMAC, celui-ci s'avère immanquablement être une des solutions au problème financier du secteur privé, notamment l'entrepreneuriat congolais.

M.A Nkodia chef du projet de la BVMAC, explique que : « la bourse permettra aux entreprises qui ont besoin d'investir, aux Etats qui ont à faire face aux investissements élevés, de trouver des ressources longues pour pouvoir les réaliser. »⁸

Notons que la mise en œuvre du projet de la BVMAC était prévue début 2002 et jusqu'alors elle est encore attendue pour des raisons des souscriptions à rechercher auprès des principales sociétés pétrolières de la zone. Son lancement est fixé à une date ultérieure.

Il ressort de cette littérature que la tendance actuelle, est de se focaliser sur la création de la BVMAC, lorsqu'elle fait allusion aux problèmes du financement des entreprises. Au regard des conditions y afférentes, les questions suivantes peuvent être posées :

- **Quel est alors l'intérêt de la création d'une bourse de valeur en Afrique Centrale ?**
- **Les critères d'introduction à la BVMAC sont-ils favorables aux entrepreneurs congolais ?**

L'objectif de ce travail est d'analyser les conditions d'introduction à la BVMAC, aux fins d'appréhender, l'ensemble des relations qu'entretiendrait cette dernière avec les entreprises de la zone CEMAC, en particulier celles du Congo.

A cet effet, deux hypothèses sont émises :

- la BVMAC est une source de financement sûre pour l'entrepreneur congolais. Nous savons pertinemment que de par sa fonction, le marché financier a pour objectif de drainer une partie de l'épargne en vue de contribuer au financement de l'économie nationale, en collectant des capitaux auprès des agents économiques qui disposent des excédents de financement ; il procure

⁷D. Basseyla (1990) :L'Entrepreneur en Afrique Francophone, culture financement et développement ; La Problématique de la Création de l'Entreprise en République Populaire du Congo ; édition John libbey Eurotext ; page 305

⁸M.A. NKODIA : Projet de la BVMAC 2002

aux entreprises et aux administrations publiques des ressources longues et facilite la croissance des sociétés ;

- l'entrepreneur congolais va se remodeler pour répondre aux exigences de la bourse. La BVMAC, marché attendu serait régi par des critères de cotation très coercitifs. De ce fait, l'entrepreneur congolais devrait s'adapter aux exigences de la nouvelle donne. On a souvent aussi constaté que l'entrepreneur congolais à une vision encore empirique et patrimoniale de ses affaires.

La méthodologie de ce travail est axée sur deux types d'investigations, à savoir : la recherche documentaire et les entretiens avec les acteurs avisés. Le premier consiste en la collecte et l'exploitation des informations diverses sur le projet de la BVMAC d'une part, et d'autre part, sur l'entrepreneuriat au Congo. A la base d'un questionnaire, le second type d'investigation portera alors sur des entretiens avec les acteurs indiqués (banquiers, opérateurs économiques, autorités monétaires), aux fins de recueillir les niveaux des attentes respectives.

Ainsi, ce travail se subdivise en deux chapitres fondamentaux. Le premier porte sur les opportunités susceptibles d'être créées par la BVMAC en faveur des entreprises dans la recherche de leur financement et le second examine la position de l'entrepreneuriat face à la BVMAC.

CHAPITRE I : LES OPPORTUNITES DE LA BVMAC

CODESRIA - LIBRARY

CHAPITRE I : LES OPPORTUNITES DE LA BVMAC

La crise des années 80 illustre la difficulté du système bancaire classique à assurer le financement approprié des activités de production avec des ressources constituées pour l'essentiel de dépôts à court terme. La finance indirecte qui obéit à une logique de transformation d'actifs, s'est avérée limiter pour le refinancement durable des investissements dans la CEMAC. La part structurellement faible des prêts à moyen et à long terme dans les emplois des banques, qui se situe autour de 25% ces dernières années, constitue un réel témoignage.⁹

Ainsi, est-il apparu indispensable de favoriser d'une part, l'émergence des circuits de financement susceptibles de permettre une meilleure allocation des ressources et une réduction des coûts d'intermédiation ; d'autre part, la mise à niveau des systèmes de paiement et de règlement.

Les réformes engagées par les autorités de la sous-région portent sur :

- le remplacement du financement monétaire des trésors publics par un mécanisme de marché consistant en l'émission des titres publics à souscription libre ;
- la mise en place de la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- la modernisation des systèmes de paiement et de règlement dans la CEMAC.

•

S'agissant de la BVMAC, celle-ci serait à mesure d'apporter le financement nécessaire aux entreprises en quête de capitaux et de protéger l'épargne investie par le grand public.

Fort de ce qui précède, le présent chapitre vise l'examen de la BVMAC comme opportunité ; en ce sens que le financement des investissements des entreprises peut connaître un réel essor. Ainsi, il s'agit de situer dans une première section la BVMAC en tant qu'opportunité de financement avant de distinguer dans une seconde section ses bases d'organisation.

⁹ J.F MAMALEPOT (2004) : Le financement du développement ; Convergence et partenariat dans l'espace francophone. Revue Etudes et Statistiques, BEAC n°286- Août 2004 ; page 154

SECTION I : EN QUOI LA BVMAC PEUT ETRE SOURCE D'OPPORTUNITE

Pour apparaître comme une opportunité, la BVMAC doit être une ouverture offrant des réelles occasions de financement à long terme aux entreprises. Dans cette section, nous examinons dans quelle mesure cette nouvelle institution va-t-elle répondre aux difficultés que connaissent les entreprises dans le financement des investissements. Le premier paragraphe présente la zone CEMAC du point de vue de l'offre et de la demande des titres. Alors, Ce marché existe-t-il ? Le second paragraphe porte sur l'action d'intermédiation de la BVMAC dans le bon fonctionnement de ce marché. Quel rôle va jouer la BVMAC et quels peuvent être les intervenants ?

PARAGRAPHE 1 : LES ATOUS DE L'ECONOMIE DE LA ZONE CEMAC EN FAVEUR DU MARCHE FINANCIER

- DEMANDE ET OFFRE POTENTIELLES DE TITRES EN AFRIQUE CENTRALE

La création d'un marché financier doté d'une bourse de valeurs suppose qu'il existe une demande et une offre de titres. Elle exige par ailleurs que les six Etats remplissent un certain nombre de conditions d'ordre macro-économique, bancaire et fiscal-juridique. Le préalable de tout cela, est la stabilité socio-politique qui est également déterminante ; mais il ne sera pas évoqué dans le cadre de cette étude qui porte uniquement sur les aspects techniques.

1- Demande potentielle de titres

Mesurer la demande de titres, revient à estimer la partie de l'épargne opérationnelle ou épargne monétaire qui est susceptible de s'investir en titres publics privés. Sur la base des estimations assez conservatrices reprises dans le tableau 1

Tableau n°1 : EPARGNE POTENTIELLE POUR LE MARCHE FINANCIER

- Ensemble Zone CEMAC

	2002				2003				2004			
	1 ^{er} T	2 ^{eme} T	3 ^{eme} T	4 ^{eme} T	1 ^{er} T	2 ^{eme} T	3 ^{eme} T	4 ^{eme} T	1 ^{er} T	2 ^{eme} T	3 ^{eme} T	4 ^{eme} T
Placement à la BEAC (1/4)	1 407,25	1 857,75	885	1 568	1 668,5	1 539	3 054,25	2 551	7 320,75	7 741,25	8 297,25	9 590
Dépôts à terme et d'épargne (1/20 éme)	38 375	40 505,9	40 913,9	42 273,75	43 626,9	45 145,8	45 362,6	47 441,05	142 993,4	145 286,55	146 027,65	149 611,55
Placements à l'extérieur (1/20 éme)	5 779,7	5 548,25	8 274,85	8 583,9	7 748,6	9 192	9 298,25	6 584,55	18 890,2	14 794,1	16 733,9	21 543
TOTAL (en milliards de F.CFA)	45,56	47,91	50,07	52,42	53,04	55,87	57,71	56,576	169,20	167,82	171,05	180,744
TOTAL (en milliards de dollars)	0,091	0,095	0,100	0,104	0,106	0,111	0,115	0,113	0,338	0,335	0,342	0,361

Tableau actualisé : situation des banques créatrices de monnaie par secteur zone BEAC

Sources : Bulletin Etudes et statistique n° 236 Décembre 2002 BEAC, Page 22 et 27

NB : Tableau en million de francs

Il ressort qu'au 31 décembre 2004, l'épargne monétaire susceptible de s'investir en bourse, pour l'ensemble des six pays membres, aura été d'environ 180 milliards de f CFA, soit 361 millions de dollars. Cette épargne proviendrait de plusieurs sources :

- La première source est constituée par les banques excédentaires de la zone qui retireraient leurs placements du marché monétaire (car moins rémunérateurs : 3%) pour souscrire les valeurs mobilières des entreprises performantes, probablement au travers des sociétés de bourse-filiales qu'elles pourraient créer .L'on a considéré selon le tableau n°1, qu'un quart des placements au marché monétaire serait transféré au marché financier ;
- La deuxième source est composée par les épargnants de la zone qui puiseraient dans leurs dépôts à terme et d'épargne pour acheter des titres émis en bourse. Cette partie des dépôts représenterait 1/20^{ème} du total des ressources stables des banques ;
- Et la troisième source serait le rapatriement d'une partie des ressources placées à l'extérieur par les résidents non- bancaires de la zone (entreprises, compagnies d'assurance et particuliers) pour des raisons de sécurité et de rémunération. Cette partie est estimée à 1/20^{ème} des placements totaux à fin mars 2003 ;
- En raison de l'éducation financière encore limitée des épargnants de l'Afrique Centrale, les instruments de placement collectifs (SICAV et FCP) seront introduits rapidement pour leur faciliter la tâche. D'ailleurs, l'expérience tunisienne a montré que les instruments ont contribué à drainer vers la bourse l'épargne des ménages les plus modestes et donc à renforcer la demande de titres.

2- Offre potentielle de titres

Les gisements de titres publics et privés sont importants en Afrique Centrale. Les premières opérations de titrisation lancées au Cameroun montrent que les titres publics peuvent être aisément émis sur le marché financier. La difficulté reste cependant l'absence d'un marché secondaire pour faire face au besoin de liquidités des détenteurs de ces valeurs.

Au niveau des entreprises, les besoins en fonds propres sont également importants et l'on peut soutenir que le lancement du marché financier, est en soi, une mesure d'incitation à la titrisation qui, il faut le reconnaître, n'est pas encore développée dans la zone d'émission. Lors des premières consultations, les opérateurs économiques du secteur formel de l'Afrique Centrale ont fait clairement connaître leurs intentions d'émettre des actions ou des obligations en bourse au cas où le marché financier serait créé.

Enfin, les opérations de privatisation en cours (banques, télécommunications, compagnies d'assurances) sont une source importante de titres très recherchés pour leurs rendements. Si l'offre potentielle de titres publics est évidemment important eu égard aux besoins budgétaires, la question est de savoir si ces titres sont susceptibles d'être souscrits librement par les épargnants.

Dans le cas du Gabon, l'on peut affirmer que les titres émis seront recherchés ; car les finances publiques ont été bien assainies et il n'y a plus d'accumulation d'arriérées¹⁰. Pour les autres Etats, l'assainissement des comptes publics doit être poursuivi afin de placer plus facilement leurs émissions. Si les efforts actuels sont maintenus, l'on pourrait rapidement atteindre le stade gabonais. En revanche, les chances sont plus grandes de disposer de titres privés comme l'atteste la cotation BEAC de certaines entreprises de la zone, reprise dans les tableaux 2 et 3

CODESRIA - LIBRARY

¹⁰ R.R Andely (1997) : Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 176.

TABLEAU n° 2 : SOCIETES SUSCEPTIBLES D'ETRE COTEES A LA BVMAC

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

P A Y S	SOCIETES	Nature juridique	Secteur d'activité	Bilan Arrêté à Fin	Capital en (milliards de F.CFA)	Chiffre d'affaires (en milliards de F.CFA)	Résultats en (milliards de F. CFA)	RATIOS FINANCIERS				COTA- TION BEAC
								Equilibre Financier (FR/AC)	Autonomie Financière (K.PR/ K.Prm)	Endette Ment (Dettes /pot)	Rentabilité (Cash- flow/ca)	
C A M E R O U N	ALUBASSA	SA	Manufacture articles ménagers	06/95	185,4	1 775,0	189,8	59,9%	74,9%	13,3%	18,4%	A14
	BRAS DU CAMEROUN	SA	Industries brassicole	06/95	11 083,6	59 417,8	5 915,1	64,2%	99,5%	3,7%	28,5%	B14
	CCC	SA	Fabrication des détergents	06/95	900,0	11 794,6	114,2	19,1%	89,3%	20,5%	7,5%	A14
	ELF-SEREPKA	SA	Recherches et exploitation pétrolières	06/95	1 000,0	69 204,8	7 153,6	22,9%	79,5%	9,9%	32,3%	B14
	GUINNESS CAMEROUN	SA	Industrie brassicole	06/93	1 920,0	24 933,2	- 781,8	-27,4%	46,7%	45,0%	4,6%	B04
	PILCAM	SA	Fabrique et vente de piles électriques	06/95	1 500,0	6 888,0	25,7	12,3%	83,3%	34,0%	3,5%	A24
	SFID	SA	Exploitation forestière	06/95	700,0	15 197,7	2 412,9	38,9%	90,5%	16,4%	22,3%	A14
	SIC- CACAOS	SA	Transformation produits dérivés cacao	06/96	1 147,5	12 944,7	520,6	39,2%	100,0%	13,8%	8,0%	A14
	SPNP	SA	Production commercialisation de la banane	06/95	870,0	25 213,4	2 804,8	55,5%	63,8%	24,4%	19,2%	A14
	SOCATRAL	SA	Transformation de l'aluminium	06/95	750,0	21 359,0	975,0	26,0%	90,6%	20,8%	8,1%	A14
	SONARA	SA	Raffinage de pétrole	06/94	17 800,0	82 109,2	5 101,5	26,6%	100,0%	12,2%	15,9%	A14
	SOSUCAM	SA	Agro - Industrie	06/96	3 300,0	15 419,6	1 849,0	31,9%	88,0%	17,5%	19,1%	A14
UNALOR	SA	Fabrique et vente d'allumettes	06/95	400,0	2 812,8	18,3	20,1%	100,0%	14,0%	7,6%	A14	
T C H A D	COTON TCHAD	Sté E.M	Traitement et commercialisation De coton	10/95	4 256,0	70 154,9	8 341,3	57,6%	29,9%	47,1%	26,5%	A14 0
	SHO - TCHAD	SARL	Vente matériels de travaux publics	12/95	40,0	944,4	31,5	35,5%	100,0%	31,2%	73,7%	A14
	TCHAMI TOYOTA	SA	Concessionnaire automobile	12/95	100,0	35 747,8	258,8	37,7%	81,7%	37,7%	14,2%	A14
	TOTAL - TCHAD	SA	Distribution de produits Pétroliers	12/95	500,0	6 263,7	50,9	6,5%	100,0%	89,2%	4,2%	A24
R C A	BROSSETTE RCA	SA	Commerce général	12/95	127,5	1 069,3	53,1	36,9%	100,0%	28,7%	9,5%	A14
	CFAO - Centrafrique	SA	Commerce général - Import export	12/95	693,7	6 340,5	537,3	61,7%	100,0%	10,6%	15,3%	A14
	PETROCA	StéE.M	Stockage vente d'Hydrocarbures	12/95	972,0	5 952,9	265,6	8,9%	100,0%	45,4%	4,8%	A24
	SCAD	SA	Sciage et déroulage de bois	12/95	700,0	2 748,6	79,0	22,2%	78,9%	45,2%	13,7%	A14
	SOCACIG	SA	Manufacture de cigarettes	12/95	698,4	6 596,9	638,8	33,5%	82,0%	22,3%	19,0%	A14
	SOCCOCA	Sté E.M	Traitement et commercialisation du coton	10/95	1500,0	12 077,7	1 897,6	69,5%	100,0%	3,8%	18,4%	A14

Source BEAC/DCMM

Etudes et Statistiques BEAC (1997) N°236 page, 177

NB : BRAS =BRASSERIE

Sté E.M = Société d'Economie Mixte

TABLEAU 3 : SOCIETES SUSCEPTIBLES D'ETRE COTEES A LA BVMAC

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

P A Y S	SOCIETES	Nature juridique	Secteur d'activité	Bilan Arrêté à Fin	Capital en (milliards de F.CFA)	Chiffre d'affaires (en milliards de F.CFA)	Résultats en (milliards de F. CFA)	RATIOS FINANCIERS				COTATI ON BEAC
								Equilibre Financier (FR/AC)	Autonomie Financière (K.PR/K.Prm)	Endette- ment (Dettes/pot)	Rentabi- lité (Cash - flow/ca)	
C O N G O	AGIP - CONGO	SA	Recherches et Exploitation pétrolières	12/85	2 000,0	168 300,0	12 329,4	10,0%	48,0%	27,9%	26,4%	B04
	ALLUCONGO	SA	Transformation d'aluminium	12/95	210,0	3 507,3	193,6	54,1%	100,0%	10,2%	10,8%	A14
	CORAF	SA	Raffinage de pétrole	12/93	10,0	26 147,5	722,6	21,4%	100,0%	51,5%	2,8%	B04
	ELF - CONGO	SA	Recherches et Exploitation pétrolières
	ETABLISSEMENT CHELALA	Aff.Perso	Commerces produits halieutiques	12/95	3 904,2	8 232,1	302,7	73,8%	100,0%	5,2%	6,7%	A14
	SARIS - CONGO	SA	Production de sucre	12/95	8 250,0	13 670,2	49,1	44,0%	36,8%	35,0%	19,1%	A14
	SIAT	SA	Manufacture de tabac	12/95	550,0	7 144,6	240,3	28,3%	79,0%	28,1%	9,5%	A14
	SOCOBOIS	SARL	Exploitation et transformation de bois	12/95	400,0	9 072,3	1 203,6	49,5%	99,7%	6,6%	21,7%	A14
UAIC	Sté E. M	Exploitation et transformation de bois	12/95	584,0	16 577,2	1 511,2	21,7%	18,6%	102,2%	24,4%	A24	
G A B O N	CFAO Agence Centrale	SA	Commerce général	12/95	775,8	15 202,2	916,6	48,8%	80,2%	21,0%	12,1%	A14
	COMILOG	SA	Exploitation minière	12/95	32 812,5	73 429,8	734,0	11,4%	78,5%	14,7%	28,3%	A24
	ELF - Gabon	SA	Recherches et exploitation pétrolières	2/93	22 500,0	232 570,5	43 788,3	17,3%	65,9%	12,9%	47,4%	A04
	ROUGIER OCEAN- Gabon	SA	Exploitation forestière	12/94	1 202,5	24 983,7	6 957,4	39,5%	100,0%	11,9%	52,1%	A14
	SCOA - Gabon	SA	Commerce général	12/93	750,0	34 663,3	972,4	41,2%	79,3%	24,9%	3,9%	B04
	SHELL - Gabon	SA	Recherches et Exploitation pétrolières	12/95	15 000,0	287 000,0	41 300,0	64,7%	92,5%	6,5%	34,1%	A14
	SNBG	Sté d'Etat	Commercialisation du bois	06/93	4 000,0	38 565,2	8 813,9	14,2%	100,0%	57,6%	24,5%	B04
	SOBRAGA	SA	Industrie brassicole	12/95	1 558,2	44 853,2	3 439,0	24,5%	75,2%	17,4%	18,2%	A14
SOGACA	SA	Financement des ventes à crédit	12/94	600,0	8 050,0	263,3	25,0%	73,1%	61,8%	8,6%	A14	
SOGARA	SA	Raffinage de pétrole	12/93	1 200,0	37 438,9	950,2	42,0%	95,3%	8,3%	8,5%	B04	
G U I N E	GE - TOTAL	Sté E.M	Distribution de produits pétroliers	12/95	150,0	6 276,9	170,7	17,4%	100,0%	94,9%	6,5%	A14
	MARTINES HERMANOS	SARL	Commerce général	12/94	40,0	719,0	9,8	5,4%	5,4%	37,5%	7,2%	B34

Source BEAC/DCMM

Etudes et Statistiques BEAC (1997) N°236 page, 177

NB : Les sociétés reprises dans ces tableaux sont celles pour lesquelles la BEAC dispose des comptes financiers. L'absence d'information sur les PME/PMI performantes n'a malheureusement pas permis de les inscrire dans ces tableaux. Les affaires personnelles ou les SARL devront naturellement se transformer en sociétés anonymes pour pouvoir accéder à la bourse

Cette opération est constamment soulevée par les partenaires extérieurs. On s'est intéressé également à cette interrogation à savoir l'existence de la demande et de l'offre potentielles de titres et la réponse, comme cela est démontrée bien avant, est qu'il existe bien une demande et une offre potentielle de titres en Afrique Centrale. La difficulté serait cependant de transformer ce potentiel en réalité

CODESRIA - LIBRARY

PARAGRAPHE 2 : LE MARCHÉ BOURSIER DE LA BVMAC

- LE RÔLE D'INTERMEDIATION DE LA BVMAC

L'analyse des expériences extérieures (Etats-Unis, France, Espagne, Tunisie, Ghana,...) montre que le financement des investissements est assuré, pour une bonne proportion, par appel public à l'épargne à travers : soit le marché financier, par émission des titres (actions, obligations,...) souscrits par les épargnants, soit des institutions financières spécialisées qui octroient des crédits à long terme (au-delà de 10 ans) et qui se refinancent elles-mêmes en grande partie par émission d'obligations dans le public par le biais de la bourse.

Il revient de montrer l'intérêt d'une bourse des valeurs mobilières au sein de l'Afrique Centrale, et comment celle-ci peut assurer le financement au public à partir de différents intervenants sur le marché boursier.

1- L'intérêt d'une bourse des valeurs mobilières en Afrique Centrale

La création d'un marché financier et particulièrement d'une bourse des valeurs est une nécessité qui permet de passer d'une économie exclusivement d'endettement à une économie mixte (endettement et fonds propres) plus propice au développement des initiatives privées. Elle répond également aux préoccupations suivantes¹¹ :

-soutenir plus efficacement la stratégie de développement basée sur le libéralisme économique que les pays de l'Afrique Centrale ont désormais tous adoptée, après les échecs des

Expériences « planificatrices et socialisantes » des années 60 et 70 ;

-collecter l'épargne longue pour l'orienter directement vers le financement des investissements et ceci, en moyenne, à un coût plus faible que celui des crédits bancaires classiques ou ceux distribués par les établissements de crédit-bail ;

-permettre aux entreprises (et même aux banques) de renforcer leurs fonds propres par appel public à l'épargne (vente d'actions en bourse), ce qui met notamment les entreprises à l'abri de la variabilité des taux d'intérêt et surtout améliore leurs ratios financiers, avec comme effet de leur ouvrir des marges supplémentaires de mobilisation d'autres ressources. Le renforcement des fonds propres présente l'avantage de réduire l'endettement extérieur qui est source de perte de change, et l'on se souvient de celle subie par les opérateurs économiques de la zone d'Emission lors de la dévaluation du Franc CFA.¹² Enfin, les fonds collectés par émission d'actions sur le

¹¹R.R Andely (1997): Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 165.

¹²R.R Andely (1997) : Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 166.

marché financier sont une source de sécurité financière pour les entreprises, en ce sens qu'ils ne sont rémunérés qu'en cas de résultats positifs. L'investisseur financier, contrairement aux banques, est donc lié à l'entreprise « pour le meilleur et pour le pire », ensemble, ils se partagent les profits et assument les pertes ;

-soulager les banques qui assurent la quasi-totalité des financements dans la Zone et ceci même quand elles n'ont pas les ressources appropriées pour financer les investissements ;

-compléter le système financier actuel de manière à libérer la Banque Centrale du financement du développement, afin qu'elle se consacre à sa tâche première qui est d'assurer la stabilité monétaire, conformément à l'article 1er des nouveaux statuts en cours d'approbation ;

-soulager les bailleurs de fonds bilatéraux dont les Etats font face également à d'énormes problèmes financiers et sociaux. La baisse de l'aide s'explique aussi par les réels problèmes que rencontrent les pays donateurs eux-mêmes (chômage, financement des systèmes de sécurité sociale,...) En outre, le respect des critères de Maastricht que poursuivent nos partenaires européens signifie une discipline budgétaire « prussienne », dont le corollaire peut être la baisse de l'aide publique au développement ;

-créer une opportunité de placement supplémentaire pour les agents institutionnels à excédent financier de la zone d'émission (compagnies d'assurance, caisses de sécurité sociale, caisses d'épargne, mutuelles d'épargne et de crédit...) qui, en raison du nombre limité d'opportunités locales de placement sûr, ont tendance à exporter leurs ressources. De plus, les normes de diversification du portefeuille que le code CIMA impose aux compagnies d'assurance rendent nécessaire la création d'un marché financier ;

-appuyer les opérations de privatisation en cours dans la zone d'émission, l'expérience des anciens pays communistes de l'Europe de l'Est ayant montré que le marché financier était la structure idéale pour transférer au secteur privé les actifs détenus auparavant par l'Etat ;

-attirer les capitaux privés étrangers dans la mesure où un marché financier crédible est un centre d'accueil important pour les investisseurs financiers extérieurs à la recherche des hauts rendements que l'on trouve plus généralement sur les marchés financiers émergents, les bourses des pays développés étant saturées pour dégager des rendements intéressants ;

-ne pas rester en marge de “ la révolution mondiale des marchés financiers émergents” à laquelle participent déjà plusieurs pays africains aux structures économiques et sociales comparables : Tunisie, Ghana, Ile Maurice, Zambie, Malawi, Maroc, Kenya, et l'UEMOA.

Telles sont les raisons qui justifient la modernisation du système financier en Afrique Centrale et particulièrement la création d'une bourse des valeurs mobilières.

2- Les intervenants sur le marché de la BVMAC

Dans une économie, certains agents dégagent une épargne supérieure à leurs investissements (traditionnellement les ménages) tandis que d'autres, placés dans une situation inverse, ont un besoin de financement (cas des entreprises et l'Etat en raison du déficit budgétaire). On sait qu'il existe deux circuits pour assurer la transformation de l'épargne des agents en financement pour d'autres, un circuit direct, à travers le marché financier primaire, dans lequel les agents prêteurs se portent acquéreurs des nouveaux titres créés par les agents en déficit de financement, et un circuit indirect dans lequel les banques s'interposent entre prêteurs et emprunteurs pour pratiquer des crédits à plus ou moins long terme à partir des dépôts reçus (on parle dans ce dernier cas d'intermédiation bancaire).

De ce cas, les acteurs impliqués dans la structure du marché occupent une place de choix afin de faciliter les mouvements des capitaux, il s'agit notamment des investisseurs, actionnaires et intermédiaires du marché financier.

a- Les investisseurs

La bourse compte plusieurs offreurs (investisseurs) entre autres : particuliers, entreprises, investisseurs institutionnels, banques et groupements collectifs de placement :

- les particuliers peuvent investir leur épargne dans les formules élaborées par les banques (comptes sur livrets, bon de caisse, etc.), ils peuvent aussi épargner à plus long terme en se procurant des valeurs mobilières ;
- les entreprises sont souvent demandeurs des capitaux, elles peuvent aussi vouloir placer des disponibilités. Parmi les solutions possibles, elles peuvent opter pour un investissement en valeur mobilière ;
- les investisseurs institutionnels comprennent principalement la caisse des dépôts et consignations, les compagnies d'assurance et les caisses de retraite ;
- la caisse des dépôts et consignations a pour missions de recueillir des fonds collectés notamment par le réseau d'épargne ainsi que, des fonds drainés par les sociétés mutualistes. Elles gèrent aussi les disponibilités de la sécurité sociale, de certains organismes publics ou d'Entreprises publiques. L'importance des fonds qu'elles recueillent fait de la caisse des dépôts et consignations, un important prêteur sur le marché financier ;
- les compagnies d'assurances et caisses de retraites perçoivent des primes ou des cotisations qui sont payées pour couvrir certains risques. Les compagnies d'assurances et caisses de retraites ont à leur disposition des disponibilités importantes qu'elles peuvent placer à long terme au niveau du marché financier ;
- les banques collectent des capitaux auprès de leurs clients ; capitaux qu'elles peuvent utiliser

sous forme de crédits accordés à leurs clientèles ou qu'elles peuvent placer en souscrivant des valeurs mobilières ;

- les groupements collectifs de placements sont d'importants investisseurs sur le marché financier. En effet le particulier ne dispose pas le plus souvent d'une épargne importante et de ce fait il hésite à courir le risque d'investir son épargne en souscrivant des montants importants sur une ou plusieurs valeurs mobilières. Il peut alors se tourner vers les groupements collectifs de placements, sociétés d'investissement, fonds communs de placement ou club d'investissement ;
- les groupements collectifs de placements offrent aux souscripteurs une alternative à la gestion individuelle de porte feuille. Dans ce cas, les investisseurs n'achètent pas des valeurs mobilières, mais des parts d'une société dont la finalité unique est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

En effet, la dénomination des groupements collectifs regroupe dans le cas français par exemple, deux types de sociétés : les SICAV et le FCP¹³. Ces sociétés sont gérées par les compagnies d'assurance, des sociétés de bourse à partir des fonds souscripteurs. Véritables intermédiaires entre les émetteurs et les investisseurs, ces sociétés doivent leurs prouesses auprès des épargnants à la gestion de portefeuille qu'elles assurent pour leur compte, à la diversification des risques que leur permet l'étendue de leur portefeuille et la bonne connaissance du marché et à la grande diversité de placement qu'elles proposent (actions, obligations court terme, long terme...)

Une SICAV est une société anonyme dont l'objet est de gérer un portefeuille de valeurs mobilières. Le capital est dit variable parce que les parts qui le composent sont émises et rachetées quotidiennement à la demande des actionnaires et font ainsi varier la valeur de l'actif.

En revanche, les variations de cette demande n'affectent pas la valeur des parts. Celle-ci dépend seulement des variations au jour des cours des titres entrant dans la composition du portefeuille de la SICAV. Ce sont ces cours qui déterminent la valeur dite liquidative de la SICAV. Cette valeur divisée par le nombre de part donne la valeur de chaque part que l'investisseur peut retirer de sa vente « prix d'émission » qui est égal à la valeur de rachat majorée d'un droit d'entrée qui rémunère les gestionnaires de la SICAV.

Les FCP comme les SICAV, ont pour objet de gérer un portefeuille des valeurs mobilières pour le compte de particuliers. Leur taille dépend du nombre des parts souscrites et leur valeur liquidative de cours boursier des titres qui le composent.

¹³ B. Commelin (1997) : la Bourse Cahier Français ; les détenteurs de valeurs mobilières, Octobre- Décembre n°277 page 25

Les fonds communs de créances (FCC)¹⁴ ont pour objet exclusif d'acquies en une seule fois des créances détenues par des établissements de crédit et consignations afin d'émettre en contrepartie des parts supports de ces créances. Ils s'inspirent d'une technique apparue aux Etats-Unis au cours des années 70. La « titrisation » qui consiste à transformer un ensemble de prêts consentis par la banque en titres de créances négociables comme les fonds communs de placement. Ces fonds sont des copropriétés sans personnalité juridique, leurs parts sont des valeurs mobilières, mais contrairement aux SICAV et aux FCP, le détenteur de FCC ne peut demander le rachat de ses parts. Il est connu que les actions des SICAV et FCP ne sont autres que regroupées au niveau de marché financier. Il existe aussi d'autres intermédiaires comme les agents de change etc.

b- Les actionnaires

Si l'on juge par l'activité quotidienne de la bourse, l'achat et la vente des titres existants paraissent être sans doute son objet essentiel. Derrière cette apparence, la bourse trouve en réalité sa principale raison d'être dans l'émission de titres nouveaux.

Tenons-nous à l'exemple principal, celui des entreprises. Lors de sa création, une société est en générale financée par ses fondateurs, le développement ultérieur de l'affaire exigera de plus en plus de capitaux. Si pendant un certain temps les fondateurs, grâce à leur fortune personnelle et aux profits qu'ils tirent de la société peuvent effectuer de nouveaux apports ; il arrivera un moment où, les besoins se faisant de plus en plus grands, la structure financière se déséquilibre, soit que les crédits à court terme prennent une importance excessive dans le financement du fonds de roulement, soit que ses capitaux propres ne financent plus qu'une trop faible part des immobilisations.

Qu'une difficulté survienne que les créances ne puissent plus être recouvrées assez rapidement, et l'affaire peut être menacée de faillite. Dans cette situation un apport d'argent frais de l'extérieur est indispensable. En d'autres termes, l'épargne que forme cette société (autofinancement) devient insuffisante, l'acquisition d'une épargne extérieure devient nécessaire.

L'Etat comme une entreprise doit faire face à des charges appelées dépenses de fonctionnement (fournitures de bureau, traitement des fonctionnaires etc.) Mais doit aussi assurer des dépenses d'équipements collectifs (routes hôpitaux, écoles, etc.) appelées dépenses d'investissement. L'impôt doit, en principe suffire à assurer les dépenses de fonctionnement mais il ne peut couvrir les dépenses d'investissement et l'Etat doit alors émettre les emprunts.

Les collectivités locales (départements, régions, communes) ont les mêmes types de dépenses et procèdent de la même manière comme les autres agents économiques à savoir l'émission dans le public des emprunts obligatoires.¹⁵ Il apparaît clairement que les entreprises, les Etats, les

¹⁴ B. Commelin (1997) : La Bourse Cahier Français ; les détenteurs de valeurs mobilières, Octobre- Décembre n°277 page 26

¹⁵ J.C De la Contre (1975) : A Quoi sert la Bourse ; édition du Seuil, Paris page 78

collectivités locales etc. ne réussissent à financer leurs investissements que grâce au transfert d'épargne qui s'est réalisé par les prêts en provenance des ménages, des administrations et des institutions financières etc.

Ce transfert s'effectue de la manière suivante : les entreprises et autres achètent directement cette épargne aux agents en excès de financement (les investisseurs) sur le marché financier (bourse) par le biais des agents intermédiaires. En paiement de cette épargne, ils émettent des actions et des emprunts obligataires sur le marché.

Le recours aux institutions financières figurent dans l'une des solutions aux problèmes financiers, mais l'accès à cette dernière paraît caduc au niveau de la zone CEMAC, compte tenu des conditions braconnières qu'imposent ces structures financières auxquelles sont satisfaites difficilement les structures privées de la zone.

c- Les Intermédiaires

La cotation et la négociation des valeurs sont le monopôle des intermédiaires qui sont appelés agents de change.¹⁶ Les agents de change sont des officiers ministériels, mais propriétaires de leurs charges. Il leur est interdit de faire des opérations de commerce. Ils sont rémunérés en prélevant des courtages sur toutes les opérations : transactions, conservation du portefeuille, mandat de gestion.

La BVMAC prévoit le mode de tarification suivant :

- tarif unique pour toutes les sociétés ;
- tarif différencié selon les types de valeurs mobilières ;
- possibilité d'agressivité en fonction du volume.

Les agents de change sont assistés de fondés de pouvoir et de commis, les agents de change n'interviennent pour la cotation qu'à la corbeille où sont cotés les principaux titres. Les agents de change exécutent les ordres de leurs clients mais peuvent également gérer directement des portefeuilles. Dans ce cas, le client passe un contrat de gestion avec l'agent de change. Il peut maintenant constituer une société anonyme. Les agents de change offrent à leurs clients une garantie absolue grâce à une caisse commune.

Par ailleurs, les agents de change peuvent également acheter et vendre de manière suivie un titre. Ils peuvent le faire suivant une procédure spéciale d'affichage des prix d'offre et de demande dont l'écart est la marge de l'argent de change pour la couverture des risques et des frais.

Parmi les agents de change, on compte aussi la présence des remisiers et les banques :

- Les remisiers : Sont des spécialistes, dont la profession est d'apporter des affaires aux

¹⁶ P. Conso & A. Cotta (1975) : La Gestion Financière de l'Entreprise Tome1 ; édition Dunod, page 260

agents de change en leur transmettant les ordres de bourse reçus de leurs propres clients.

- Les banques : Elles sont également des intermédiaires, qui en pratique, reçoivent le plus grand nombre d'ordres de la part de la clientèle. Elles les transmettent aux agents de change.

Le plein succès à la réussite de cette expérience nécessite les actions suivantes :

- restructurer réellement le système bancaire dans la zone d'émission, même en créant des institutions financières nouvelles avec des mécanismes appropriés de mobilisation de l'épargne en vue de financer les investissements , les banques commerciales resteront au centre du dispositif tant du marché monétaire actuel que du futur marché financier ;
- encourager la création des 'banques de proximités' pour assurer la collecte de la petite épargne et le financement des activités des entrepreneurs nationaux et des microprojets. A ce regard, la COBAC devrait accélérer ses réflexions sur la réglementation spécifique qu'il faudrait mettre en place pour encourager ces unités qui prennent souvent la forme de coopératives d'épargne-crédit, et traquer les escrocs qui arrivent parfois à monter des structures pour dépouiller les petits épargnants, comme cela a pu être observé au Cameroun, Congo-Brazzaville ;
- redresser et restructurer la BDEAC en lui donnant les moyens nécessaires de jouer son rôle en tant que banque du développement ;
- assainissement des finances publiques : lors des premiers débats initiés par la BEAC, certains participants (dont un expert de la Banque Mondiale) ont trouvé l'idée dangereuse ; car estiment-ils, la mauvaise qualité des titres publics peut tuer la jeune Bourse des Valeurs. Ces participants ont soutenu que la plupart des trésors nationaux ne sont pas encore capables d'honorer leurs engagements, ainsi l'Assainissement des finances publiques, peut rendre les obligations publiques plus crédibles aux yeux des souscripteurs ;
- la création d'un cadre juridique, fiscal et Comptable des opérations boursières : l'absence d'un cadre juridique et réglementaire des opérations boursières est à remédier dans les meilleurs délais, car il est absolument indispensable pour sécuriser les futurs acteurs du marché financier.

La fiscalité est un instrument important que les autorités de l'Afrique Centrale peuvent 'actionner' pour créer les incitations nécessaires au démarrage et au développement de la BVMAC au Ghana, les gains retirés des transactions sur le marché financier sont exempts de taxes : les investissements étrangers sont placés fiscalement sur un pied d'égalité avec les

investisseurs locaux.¹⁷ L'objet pour les pays de la zone d'émission serait d'harmoniser la fiscalité des valeurs, tout en réduisant les taux d'imposition pour aider au décollage de la BVMAC.

S'agissant des implications comptables de l'instauration du marché financier, il est important de souligner la nécessité d'associer la profession comptable au projet de la bourse, car la matière première du marché financier est l'information comptable et financière des sociétés émettrices d'actions et obligations. Cette information doit être fiable et le laxisme comptable qui caractérise actuellement certaines entreprises de la zone ne peut être dans le cadre d'un marché financier. L'application de ces mesures permettrait de rénover profondément le système financier de la sous-région.

Enfin, la création d'un marché financier est une mesure complémentaire aux initiatives qu'il convient ici de saluer, il a pour vocation entre autres, de mobiliser les excédents de ressources locales au bénéfice des investissements (garanties d'émissions obligataires publiques et privées, fonds d'investissement dédié aux grandes entreprises de la zone,...) Cette opération est rendue possible grâce aux intervenants qui ne sont autres que les émetteurs et souscripteurs des titres sur le marché.

En définitive, à travers cette section, nous venons de comprendre que la mission du marché financier est capitale, dans la mesure où elle assure en premier lieu la collecte de l'épargne en vue de son utilisation dans l'investissement à long terme comme à court terme ; les entreprises pourront en ce moment lever des capitaux à des faibles coûts comparativement aux crédits bancaires.

Elle permet aux entreprises publiques et privées, aux institutions financières, et au trésor public de renforcer leurs fonds propres par l'émission au public des actions et des obligations, ce qui met notamment ces entreprises à l'abri des variations des taux d'intérêts et surtout l'amélioration de ratios financiers.

Au niveau des entreprises privées que publiques, les contraintes de la bourse exigent une bonne gestion de l'entreprise en le prouvant par les documents financiers et comptables fiables. Cette mesure, met beaucoup des entreprises surtout publiques à l'abri de la gabegie financière que connaît la sous-région, permet à ce que les entreprises aient une longue durée de vie et dégage les résultats positifs. Cette mesure garantit de plus la sécurité et le redressement des sociétés tant privées que publiques.

Les fonds collectés au marché par vente d'actions, ne peuvent être rémunérés qu'en cas de

¹⁷ R.R Andely (1997): Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 180.

résultats positifs. Les entreprises n'auront plus cette contrainte à s'acquitter des intérêts dus à la somme empruntée en cas de déficit justifié, contrairement aux crédits bancaires.

Au niveau du trésor, les mesures à l'émission d'obligations exigent la bonne gestion des finances publiques; c'est un moyen de plus d'inciter nos Etats à la bonne gestion des ressources publiques.

La bourse offre des opportunités à ce que les épargnants deviennent aussi actionnaires dans les entreprises de la place. La mise en place d'un marché financier en Afrique Centrale répond ainsi à une nécessité qui est celle du financement long comme à court terme aux entreprises en déficit de capitaux. Mais l'inquiétude reste à savoir, si les sociétés de la zone CEMAC, en général et celles du Congo en particulier, peuvent répondre aux exigences des critères posés par le marché ? Dans les lignes qui suivent, on examinera particulièrement les critères y relatifs au marché après avoir décrit l'organisation du marché

CODESRIA - LIBRARY

SECTION II : LE FONDEMENT DE LA BVMAC

Il est important de souligner que la BVMAC doit avoir des caractéristiques sobres au départ, de manière à rassurer les épargnants de la zone d'émission qui ont été traumatisés par les crises bancaires des dernières années. Le travail à faire dans cette section, consiste à présenter dans un premier paragraphe l'organisation de la bourse et dans un second, les compartiments et critères relatifs à l'admission à la BVMAC.

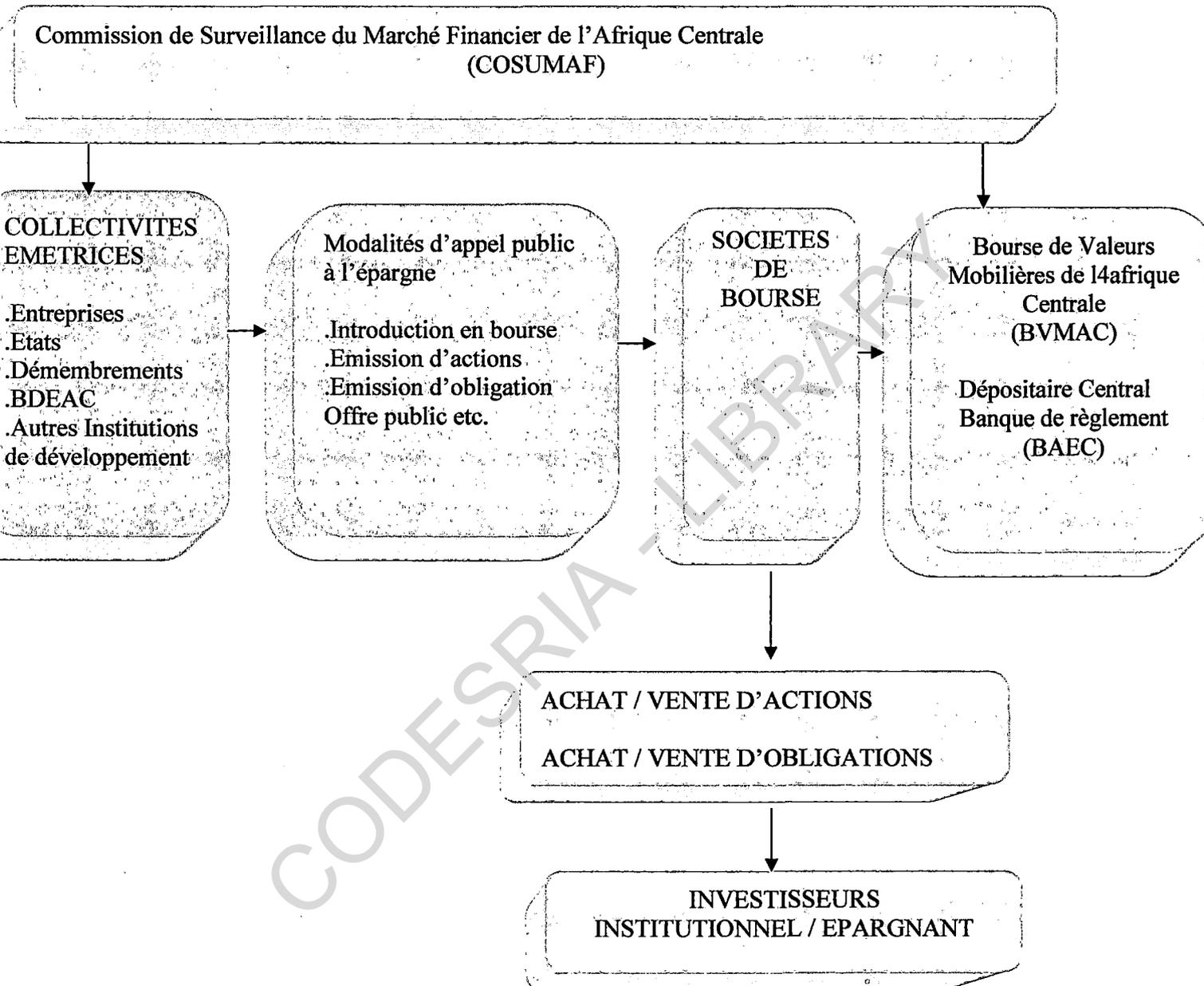
Paragraphe 1 : Organisation du marché financier de la sous-région CEMAC

L'organisation du marché financier de la zone CEMAC présente celui-ci en trois structures, à savoir :

- la COSUMAF ;
- la BVMAC ;
- le Dépositaire Central ;

Par ailleurs, trois options sont également envisagées, définissant le type d'implantation au niveau régional et national.

1- Structure du marché financier¹⁸



¹⁸ Source : www.beac.int

a- LA COSUMAF

L'objectif de toute structure boursière est de protéger les épargnants qui investissent dans l'acquisition de titres et d'assurer la stabilité et la confiance dans l'industrie boursière. Le rôle de contrôle des opérations de bourse est donc primordial et aucun marché financier ne peut survivre et se développer sans la confiance d'épargnants - investisseurs. C'est ainsi que la première commission des opérations de bourse a vu le jour aux Etats-Unis en 1934, à la suite de la grande crise de 1929, avec pour objectif de restaurer la confiance qui avait totalement disparue après que des millions d'épargnants ont été ruinés par l'effondrement sans précédent des cours en bourse.¹⁹

En Afrique Centrale, la nécessité de la mise en place d'un organe de réglementation et de supervision du marché financier est de rigueur, les épargnants ayant été rendus méfiants par les faillites et les difficultés du système bancaire qui se sont traduites, pour nombre d'entre eux, par des pertes substantielles de dépôts.

C'est sans aucun doute, fort de ce qui précède que les Etats de la CEMAC ont créé par acte additionnel n° 03/01-CEMAC-CE-03, le 08 décembre 2003 la COSUMAF, comme organe communautaire de régulation et de contrôle du marché financier. Elle est chargée de ce fait :

- d'édicter la réglementation du marché ;
- de contrôler les informations permanentes et périodiques que publient les sociétés émettrices de titres ;
- d'agréer les intermédiaires en bourse et d'autoriser la création des instruments collectifs de placement ;
- de recevoir les plaintes et les réclamations des épargnants ;
- de sanctionner les infractions aux règles déontologiques.²⁰

b- La BVMAC

En tant qu'instrument symbolisant l'existence réelle du marché boursier, la BVMAC a ainsi pour missions :

- animation et organisation du marché boursier régional ;
- admission des valeurs à la côte officielle ;
- cotation des valeurs ;
- surveillance et contrôle des séances de cotation ;
- diffusion et publication de l'information boursière ;
- avis technique pour l'habilitation des sociétés de bourse ;
- promotion du marché boursier ;
- formation des acteurs du marché boursier (école de la bourse) ;

¹⁹R.R Andely (1997): Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 168.

²⁰ Interview d'Alexandre Gandou (2005), Revue : les Echo n°271 du 14 au 21 Septembre 2005 pages 3

- développement de la culture boursière.

c- Dépositaire centrale (Cellule autonome de la compensation et règlement-livraison)

L'objectif de la cellule de compensation et de règlement-livraison, est d'effectuer des compensations rapides et efficaces ; mais surtout de prendre des dispositions pour que le délai de règlement-livraison soit le plus court possible, ses missions consistent :

- organisation des transferts de titres ;
- codification des valeurs ;
- ouverture et suivi des comptes de titres ;
- mise en œuvre des procédures de dénouement et de transfert ;
- alerte en cas de défaut.

2- Les options de la BVMAC

Au départ du projet sur la bourse des valeurs, les Etats de la CEMAC n'avaient envisagé que l'option régionale pour tenir compte du processus d'intégration en cours dans la zone d'émission. Cette démarche n'ayant pas fait l'unanimité, trois configurations du marché financier ont été développées et le choix des autorités de la sous-region portera sur l'une d'elles.

a- Option 'A' : Bourse régionale

L'option sous-régionale est celle sur laquelle les études ont plus porté. Elle signifie que les institutions et les lois boursières seront toutes régionales : la bourse elle-même, les dispositions réglementaires et la commission des opérations de bourse. Toutefois, même régionale, la BVMAC aura des bureaux dans chacune des six capitales (reliés par ordinateurs/réseaux) et son siège sera dans l'une de ces capitales. La composante 'communication/informatique' serait donc déterminante et l'objectif est que les opérations se passent en temps réel, sans avantage particulier pour le pays du siège ou tout autre pays.

L'option 'A' présente les avantages et les inconvénients ci-après :

- **Avantages :**
 - avec la bourse régionale, l'on pourrait traduire dans les faits les idées intégratives contenues dans le traité de la CEMAC ;
 - le marché monétaire étant régional, il est logique que le marché financier le soit aussi pour une plus grande cohérence du système global de financement des six Etats membres, et l'on pourrait bénéficier des économies d'échelle ;
 - une bourse régionale pourrait être plus rentable au plan financier ; car le volume des transactions traitées sera nécessairement plus important et le financement des charges fixes plus aisé ;
 - une structure régionale est toujours préférable si l'on veut éviter les pressions ou les ingérences politiques nationales qui ont fait tant de tort aux institutions financières des Etats membres depuis les indépendances.

- Inconvénients :
 - la bourse régionale est un projet techniquement complexe car à notre connaissance, mise à part la BRVM (Bourse régionale des valeurs mobilières) en Afrique de l'ouest, il n'y a pas de précédent d'une telle structure dans le monde ;
 - les déficiences du réseau de communication régional constituent un handicap majeur si l'on veut que la bourse fonctionne en temps réel sur l'étendue du territoire régional.

b- Option 'B': Bourses nationales avec une structure réglementaire et de supervision régionale

L'option 'B' est bâtie sur le modèle de la COBAC : les bourses sont nationales, tandis que la loi régissant l'appel public à l'épargne et les activités boursières, les dispositions réglementaires générales ainsi que la structure de supervision et de contrôle de la bourse seraient régionales. Dans cette hypothèse, l'organe de tutelle des aspects régionaux (lois, réglementations et commission des opérations de bourse) serait le comité ministériel de l'UMAC.

Les avantages et les inconvénients de cette option sont les suivants :²¹

- Avantages :
 - les projets de bourses nationales seraient techniquement moins complexes ;
 - le problème des mauvaises communications ne se poserait plus ;
 - la mise en place de certaines bourses nationales ne serait plus retardée par le préalable de la restructuration bancaire (Gabon et Cameroun)
- Inconvénients :
 - l'esprit communautaire et les idées d'intégration seraient en danger, avec le risque de voir émerger une Zone d'Emission à deux vitesses : le Cameroun et le Gabon ne pouvant plus facilement créer chacun son propre marché financier, contrairement aux quatre autres pays ;
 - la rentabilité économique et financière serait moins bonne, compte tenu du volume nécessairement plus réduit des transactions ;
 - la bourse nationale étant plus exposée aux pressions politiques, la méfiance des opérateurs privés n'en serait que plus grande. Au cours des discussions préliminaires organisées dans les six Etats, cette méfiance était très nette chez les investisseurs potentiels.

²¹R.R Andely (1997): Financement des Investissements en zone BEAC : blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier ; Revue Etudes et Statistiques, BEAC, n° 236 – Avril 1997 ; page 172.

c- Option 'C': Bourses totalement nationales

L'option 'C' correspond à la thèse du tout national : bourse nationale, lois d'appel public à l'épargne, réglementations et commission des opérations de bourse toutes nationales également. Dans ce cas, la bourse serait évidemment sous la tutelle du Ministère des finances du pays concerné. Cette option présente plus d'inconvénients que d'avantages :

- **Avantages :**
 - le projet serait moins complexe au plan technique et les discussions sur le cadre juridique et réglementaire seraient sans doute moins âpres que dans les deux autres options ;
 - il n'existerait pas d'handicap de la communication ;
 - la mise en place des bourses nationales serait certainement plus rapide au Cameroun et au Gabon où les préalables de restructuration bancaire et de masse critique des ressources ou de titres sont susceptibles d'être vite levés.
- **Inconvénients :**
 - les égoïsmes nationaux mettraient sérieusement en cause le processus d'intégration qui a été relancé avec les récentes signatures par les chefs d'Etat des conventions complétant le traité de la CEMAC ;
 - le passage du test de faisabilité ne serait pas garanti en raison de l'offre et de la demande des titres qui sont nécessairement moins élevées que dans l'option 'A' ;
 - la méfiance des souscripteurs potentiels serait encore plus grande en raison de l'absence d'un gendarme régional de type COBAC (donc indépendant et crédible) pour contrôler et veiller au bon fonctionnement de la bourse nationale ;
 - les pressions politiques seraient plus faciles à exercer dans le cadre d'une bourse nationale.

PARAGRAPHE 2 : LE FONCTIONNEMENT DE LA BVMAC

-COMPARTIMENTS ET CRITERES D'ADMISSION DES ENTREPRISES A LA COTE DE LA BVMAC

Le projet de la BVMAC couvre sur une période de cinq ans, de décembre 2002 à décembre 2007. Elle est basée sur trois compartiments qui devront constituer le marché, et sur une batterie de critères d'évaluation et de sélection des émetteurs potentiels de titres.

1- Les compartiments de la BVMAC

La bourse régionale comprend trois compartiments A, B et C destinés à accueillir respectivement :

- les sociétés performantes et / ou à forte capitalisation ;
- les petites et moyennes entreprises et les obligations de l'Etat et des entreprises.

a- Compartiments A et B (Actions)

A ce stade, les titres émis par les entreprises émettrices sont des actions de nature ordinaires ou privilégiées. On appelle une action, un titre représentatif d'un droit de propriété sur une fraction du capital social de l'entreprise émettrice. Seules, les sociétés des capitaux émettent des actions :²²

- le compartiment A, qui accueille les sociétés ayant une capitalisation boursière d'au moins 500 millions de FCFA ;
- le compartiment B, qui admet les sociétés ayant une capitalisation boursière de 125 millions de FCFA.²³

Toutefois, les sociétés ayant une capitalisation boursière requise de 500 millions, mais ne répondant que partiellement aux critères financiers préétablis, seraient admises au compartiment B pour leur première année, en attendant qu'elles fassent des efforts en améliorent complètement leur situation financière pour être acceptable au compartiment A.

b- Compartiment C (obligations)

Ce compartiment accueille les obligations émises par les entreprises et les Etats. Pour les entreprises, le montant de l'emprunt doit au moins être égal à 250 millions FCFA, et l'emprunt doit comporter au minimum 25 000 titres. L'actif corporel net de la société émettrice (Situation nette) ne doit pas être inférieur à 2 milliards de FCFA.²⁴

2- Les critères d'admission des entreprises à la côte de la BVMAC

La BVMAC comme tout autre marché boursier devra être régit par des critères d'admission. Ces batteries de mesure sont mises en vigueur pour sauvegarder l'éthique du marché et donner une image de référence aux yeux des investisseurs tant étrangers que nationaux.

²² Dominique Gallois (1997) : les activités boursières, les produits du marché financiers. Revue de la bourse cahier français n°277 page 14

²³ Analyse financière prévisionnelle de la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale 2002, document tiré du rapport de la bourse de l'Ile Maurice page n°6

²⁴ J.M.Bell, A. Philips, C. Raullet & P. Sabastien (1987) : Comptabilité générale, plan OCAM; après évaluation des éléments d'actif et du passif;= sommes des biens réels + sommes des créances – dettes.

a- Critères relatifs à l'émission d'actions et d'obligations

En ce qui concerne les actions :

- les titres de capital sont des actions ordinaires ou privilégiées;²⁵
- la société anonyme doit atteindre un stade de développement permettant d'apprécier sa situation générale, l'état de ses finances, ses capacités bénéficiaires et ses perspectives d'avenir ;
- la capitalisation boursière de la société doit assurer la création d'un véritable marché de titres et être d'au moins 500 millions de FCFA pour le compartiment A et 125 millions pour le compartiment B ;
- la société anonyme doit avoir publié ou déposé ses comptes annuels relatifs aux trois exercices précédents avant la demande d'admission ;
- les titres dont l'admission au marché officiel est demandée doivent être intégralement libérés et librement négociables ;
- l'admission d'une catégorie de titres d'une société doit se traduire par la diffusion dans le public d'un nombre minimal de titres, en conséquence, la société doit :
 - avoir au moins 25% des titres de la catégorie à admettre déjà repartis dans le public ou avoir engagé une opération financière qui aboutira à cet objectif lors d'introduction en bourse ;
 - ou avoir 50 millions FCFA de valeur nominale dans la catégorie de titres à admettre en bourse repartis dans le public.
- dans tous les autres cas, un ou plusieurs actionnaires de la société devront confier aux intermédiaires chargés de l'introduction le soin de remplir ces conditions en assurant la diffusion des titres représentant un pourcentage de 15% à l'introduction, 20% dans les trois ans et 25% dans les cinq ans, soit pour le compte des actionnaires eux-mêmes, soit à la suite d'une opération de prise ferme ;
- les titres détenus par les salariés de la société et dont ils ont le libre usage sont considérés comme repartis dans le public. En revanche, ne sont pas considérés comme appartenant au public, les titres détenus par les membres du conseil d'administration de la société et les actionnaires titulaires de titres représentant 5% ou plus du capital, sauf s'il s'agit de sociétés de gestion de portefeuille ou de sociétés d'assurance n'ayant aucun lien même indirect avec la société dont relève les titres.

²⁵ Action ordinaire : Terme désignant les actions qui n'entrent pas dans la catégorie des actions de priorité
Action de priorité ou action privilégiée : offrant à son titulaire des avantages supplémentaires par rapport aux autres actions dites ordinaires (Dictionnaire technique de la bourse et des marchés financiers édition SOFICOM septembre 2001 Jeanne –France de vileneuve.

S'agissant des obligations :

- les obligations émises par l'Etat, les entreprises para-étatiques et les sociétés publiques sont considérées comme titres de créances
- l'admission au marché est subordonnée à l'assurance qu'un marché suffisant s'établira. A cet effet, le montant de l'emprunt doit au moins être égal à 250 millions FCFA et l'emprunt doit au minimum comporter 25 000 titres selon les normes
- les actifs corporels nets de l'émetteur ne doivent pas être inférieurs à 2 milliards FCFA.

b- Critères financiers

Une société qui sollicite une cotation en bourse doit d'être financièrement saine et démontrer que ses perspectives de croissance sont satisfaisantes. En particulier, elle doit être profitable, avoir un niveau d'endettement acceptable et disposer d'un cash-flow satisfaisant. Outre ces critères, une importance particulièrement a été accordée à la pérennité par rapport aux sociétés dont l'évolution demeure très erratique.

Ces critères se différencient selon que les sociétés évoluent dans le secteur bancaire ou non-bancaire. L'exercice d'évaluation des sociétés non-bancaires repose sur les critères suivants :

- taux de croissance du résultat ;
- taux de croissance du chiffre d'affaires ;
- rentabilité des capitaux investis, définie par le rapport entre le résultat net de l'exercice et les capitaux permanents, démontrant la rentabilité de l'entreprise ;
- ratio d'endettement, défini par le rapport entre les dettes à long terme et les capitaux permanents, démontrant l'autonomie financière de la société ;
- coefficient de liquidité générale, défini par le rapport entre l'actif circulant et les dettes à court terme, démontrant la solvabilité à court terme de la société.

Pour les banques, l'exercice d'évaluation est basé sur les indicateurs suivants :

- le taux de croissance du résultat de l'exercice
- le taux de croissance du chiffre d'affaires
- la rentabilité de l'actif total (résultat net de l'exercice/actif total)
- capitaux propres/actif total
- charge d'exploitation/produits d'exploitation

c- Critère juridique

La société doit être constituée sous la forme anonyme, ajouté a cela la détention d'acte uniforme relatif à l'article 82 de L'OHADA qui exclut la cotation à la bourse de société ayant un capital inférieur à 100 millions (confère annexe)

3- Evaluation des sociétés sur la base des critères financiers

L'exercice d'évaluation d'une société sur la base des critères financiers a été effectué par le biais d'une pondération de chaque critère par rapport à une année donnée. Ainsi, sur une base de trois années, des coefficients respectifs de 3, 2 et 1 ont été alloués, selon qu'il s'agit de l'exercice N, N-1 ou N-2, N étant l'année la plus récente. A partir de ces coefficients, une moyenne pondérée a été calculée pour chaque critère²⁶

Par exemple, lorsqu'une société présente le cas suivant :

Rentabilité des capitaux investis :

2000 : 20%

1999 : 15%

1998 : 10%

Les coefficients s'appliquent alors de la façon suivante :

2000:3, 1999 : 2, 1998 : 1

Le taux de rentabilité moyen s'établit alors comme suit :

$(20\% \times 3 + 15\% \times 2 + 10) / 6$, soit 16,7%

Des scores ont été alloués à chaque critère (c'est-à-dire le taux moyen), en fonction desquels la performance des sociétés est évaluée. Pour chaque critère, la société obtient un score maximal de 10, la même importance ayant été accordée à tous les critères.

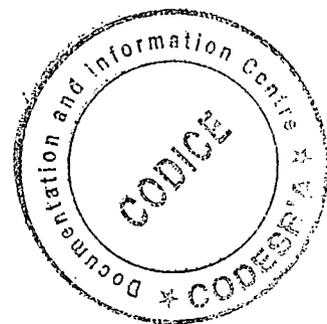
Les sociétés ayant enregistré un taux de croissance des bénéfices et du chiffre d'affaires positifs et croissants ont bénéficié d'un traitement plus favorable que celles ayant un taux de croissance positif, mais décroissant sur les trois exercices disponibles.

Sur la base des taux moyens obtenus pour chaque critère, un barème a été établi, afin de déterminer une performance globale minimale devant être atteinte par les sociétés candidates à l'introduction en bourse. A ce titre, un minimum requis a été défini en fonction du compartiment B, si elle satisfait le minimum requis pour figurer dans le compartiment B

Pour être admis dans le compartiment A, une société doit satisfaire les critères suivants :

- sur les trois disponibles, les deux exercices les plus récents doivent être bénéficiaires ;

²⁶ E. Young international (1998). Article 82 OHADA, harmonisation du droit des affaires, droit des sociétés commerciales page 24



- sur les trois exercices disponibles, le taux de croissance annuel des bénéfices doit être positif durant les deux derniers exercices ou démontrer un réel potentiel de croissance ;
- sur les trois exercices disponibles, le taux de croissance annuel du chiffre d'affaires doit être positif durant les deux derniers exercices ou démontrer un réel potentiel de croissance ;
- la rentabilité moyenne des capitaux permanents doit être au moins de 10% ;
- le taux d'endettement moyen doit se situer dans la tranche maximale de 30 à 40%.

Ces performances minimales correspondent aux exigences caractérisant un compartiment du marché devant accueillir des sociétés "blue-chips" susceptibles d'attirer les investisseurs

Des conditions similaires ont été établies concernant les banques, qui doivent remplir les conditions suivantes :

- sur les trois années disponibles, les deux derniers exercices doivent être bénéficiaires ;
- sur les trois années disponibles, un taux de croissance positif des bénéfices durant les deux derniers exercices ;
- sur les trois années disponibles, un taux de croissance positif du chiffre d'affaires pendant les deux derniers exercices ;
- une rentabilité moyenne de l'actif total d'au moins 2% ;
- un rapport des capitaux propres à l'actif total au minimum de 15% ;
- un rapport des charges d'exploitation aux produits d'exploitation d'un maximum de 8%

Il convient de faire ressortir que l'exercice d'évaluation relève davantage d'une appréciation globale de la performance d'une société que celle de chaque critère pris individuellement.

A l'issue de cette section, il apparaît que l'analyse dans la deuxième section fait comprendre que , la BVMAC est soumise à des critères d'admission très coercitifs dans son ensemble à savoir la capitalisation boursière et l'application d'acte uniforme conséquent a l'article 82 de l'OHADA, sans ignorer d'autres mesures attestant la capacité financière de l'entreprise émettrice .Ce qui permet de s'interroger dans la suite du travail ,si les entreprises congolaises à court de financement peuvent faire face à ces batteries de mesures .

A comprendre, la BVMAC serait une structure dont la priorité est accordée aux grandes entreprises vu le coût du capital exigé

Au Congo, la majorité des sociétés se situant dans cette fourchette de 100 millions recensées ²⁷et attendues dans l'espoir qu'elles pourraient se faire côter à la BVMAC, sont pour la plupart des sociétés dont les filiales mères se trouvent à l'étranger, cotées déjà dans les grandes plates formes financières du monde, bénéficiant des facilités de financement depuis leurs directions générales à l'étranger. Il existe bien d'autres sociétés d'origine congolaise qui se situent dans cet intervalle exigé par acte uniforme, mais elles sont reprochées de gestion opaque pour la plupart.

²⁷ Confère page 16 et 17 : la liste des sociétés recensées et qui ont permis l'étude de faisabilité du projet de la BVMAC

Eu égard aux différents détails développés au début de ce chapitre, nous pouvons dire sans ambages que, La BVMAC par sa théorie a fait preuve d'opportunités à répondre favorable aux problèmes de financement qui handicapent plusieurs entreprises de la sous région dans leur fonctionnement à savoir, le financement à long terme. Par définition, cette théorie répond de même à la problématique de savoir, l'intérêt de la bourse des valeurs mobilières au niveau de l'Afrique Centrale.

En effet, la BVMAC possède différents procédés pour répondre aux attentes des entreprises, entre autres :

- la collecte de l'épargne en vue de son utilisation dans l'investissement à long comme à court terme ;
- la levée des capitaux à faible coût par les entreprises ;
- l'émission des titres dans le public, pour permettre aux Etats et aux sociétés de renforcer leur fonds propres ;

En effet, la mise en place d'un marché financier en Afrique Centrale répond à une nécessité qui est celle, du financement long comme à court terme aux entreprises en déficit de capitaux, de même ceux qui souhaitent renforcer leur surface financière.

A ce stade, il convient d'examiner tout d'abord l'état de l'entrepreneuriat au Congo pour arriver à comprendre que, si le marché de la BVMAC serait-il profitable à son égard ?

Il est important de signaler que, ces derniers temps l'installation du marché boursier Camerounais, risque de compromettre la réussite de la BVMAC, dans la mesure où, il était souhaitable par les Etats de la sous-region, qu'une bourse régionale serait à l'hauteur de tracter les capitaux extérieurs vers la zone, et servir d'un outil important à l'intégration économique sous- régionale, il est évident que, l'étude de faisabilité, montée au profit de ce marché, risquerait d'être remise en cause, de même l'attractivité attendue du marché

CHAPITRE II: L'ENTREPRENEUR CONGOLAIS FACE A LA BVMAC

CODESRIA - LIBRARY

CHAPITRE II: L'ENTREPRENEUR CONGOLAIS FACE A LA BVMAC

On ne peut parler de l'entrepreneur congolais sans se référer au contexte historique de l'évolution de son environnement. En jetant un regard rétrospectif sur le parcours actuel de l'entrepreneur congolais, on s'aperçoit que celui-ci subit par rapport à l'environnement macro-économique d'énormes difficultés qui ont une incidence dans la gestion stratégique des entreprises.²⁸

Ces difficultés relèvent pour l'essentiel de la faiblesse des ressources financières et de l'inaccessibilité à des institutions bancaires. Avec la mise en place de la BVMAC, il est dès lors pensable que ces difficultés vont significativement s'atténuer. Toutefois, si la BVMAC offre plus d'opportunité que le système de financement classique, il reste que l'entrepreneur congolais doit savoir répondre aux conditions qu'édicte le marché boursier.

L'objet de ce chapitre porte effectivement sur la caractérisation de l'entrepreneur congolais dans un contexte de marché boursier. Une première section met ainsi en relief les difficultés de financement au sein de l'entreprenariat congolais, tandis que la seconde, se consacre à l'effort d'adaptation auquel l'entreprenariat est voué pour pouvoir jouir de la BVMAC et donc s'assurer un développement.

- Historique de l'entreprenariat au Congo

Depuis des années 80, le chômage des diplômés était devenu une préoccupation majeure des pouvoirs publics congolais. Ils espéraient de l'Etat un emploi salarial dont les avantages financiers et sociaux sont parfois importants. En outre les bouleversements socio-politiques intervenus dans le monde, tels que la faillite de l'ex-URSS, ajoute a cela, l'échec du plan quinquennat et la mauvaise gestions des entreprises au Congo, ont engendré dans notre pays, le passage d'un système économique planifié au système économique libéral, réduisant l'Etat à ses simples fonctions régaliennes

Ces défaillances, obligèrent l'application des mesures du programme d'ajustement structurel sous le contrôle du FMI et de la banque mondiale, commençant par la libéralisation du secteur économique, notamment dans le domaine de l'emploi, des mesures prises ont imposé un gel des recrutements dans la fonction publique et dans les entreprises nationales.

Le secteur privé dans son ensemble n'offre habituellement que très peu d'emploi, de surcroît la récession économique qui a succédé au boom pétrolier, a acculé des entreprises privées à capitaux nationaux et étrangers à mettre en oeuvre des politiques d'emploi plus austères.

De ce fait, la présence des déflatés de la fonction publique, des licenciés des entreprises d'Etat privatisées, et l'arrivée massive des jeunes diplômés sans emplois justifient l'encouragement à

²⁸ D. Basseyla (1987) : l'entreprenariat en Afrique Francophone ; culture, financement et développement

(La problématique de la création d'entreprise en République Populaire du Congo), page 306

l'entrepreneuriat, suite à l'incapacité de l'Etat à dynamiser les structures économiques.

De nos jours, la fonction d'entrepreneur est devenue une préoccupation majeure au sein de la famille congolaise, elle serait une solution à l'emploi et source d'enrichissement pour la plupart.

SECTION I : Les problèmes de financement dans l'entrepreneuriat congolais

L'éclosion de l'entrepreneuriat au Congo est une réalité manifeste, malgré un soutien plutôt limité du secteur bancaire.²⁹ Cette section comprend un premier paragraphe qui traite de la situation générale de l'entrepreneuriat au Congo et un deuxième paragraphe, qui porte sur les conditions limitées d'accès aux crédits bancaires par les entrepreneurs.

Paragraphe : 1-Présentation de la situation générale de l'entrepreneuriat au Congo

De prime à bord, il sied de préciser que, la littérature économique ou managériale propose plusieurs définitions d'*entrepreneurial* qu'on ne passera pas en revue dans ce travail, on retiendra plutôt la définition de *GASSE*.

Selon cet auteur, « l'entrepreneuriat s'entend comme l'appropriation et la gestion des ressources humaines et matérielles dans le but de créer, de développer et d'implanter des solutions permettant de répondre aux besoins des individus ». L'auteur ajoute que l'esprit entrepreneurial se traduit par une volonté constante de prendre des initiatives et de s'organiser compte tenu des ressources disponibles pour atteindre des résultats concrets. Ainsi, le caractère unique de l'entrepreneuriat est la création et l'implantation de quelque chose de nouveau et de plus efficace plutôt que la simple continuation de ce qu'il existe déjà.

L'entrepreneuriat est l'attribut de l'entrepreneur. Ainsi l'entrepreneur est celui qui crée une entreprise à caractère économique. Ici, la création s'entend comme l'acte d'innover, c'est à dire de lancer un nouveau produit, d'initier un nouveau procédé de production ou d'exploiter un nouveau créneau etc.

Pour aboutir à l'initiative de l'entrepreneuriat tel que définie par *GASSE*, il est souhaitable que la structure entrepreneuriale évolue dans un environnement macro-économique propice à sa réalisation. Or, il s'avère que l'environnement de la structure entrepreneuriale au Congo est confronté à plusieurs difficultés, qui l'empêchent d'être à l'auteur du marché, empêchant même ses innovations en limitant son émancipation.

L'intérêt de la présentation de la situation de l'entrepreneuriat dans ce paragraphe, consiste à

²⁹ D. Mikayoulou (1987) : l'Entrepreneuriat en Afrique Francophone ; culture et développement (réflexion sur le développement de l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement professionnel au Congo : problèmes et perspectives page 292, 306

déceler les facteurs qui ont des effets néfastes sur la survie de son initiative.

1- Les facteurs a incidence négative sur l'entrepreneuriat congolais

L'analyse de l'environnement des PME autant que celle des grandes entreprises, permet de mettre en évidence les différents facteurs qui gênent la création et la promotion des entreprises à l'initiation de l'entrepreneur.

Diverses études montrent en effet, que le risque-pays traduit par les facteurs politiques demeure tout autant préoccupant que la dimension socioculturelle des entrepreneurs, les pesanteurs administratifs et juridiques, ainsi que les données d'ordre macro-économiques.

a- Les facteurs politiques

IL convient de rappeler qu'après l'arrivée de la démocratie, la république du Congo est un pays à mi-chemin du capitaliste.

Le programme d'ajustement intervenu après les accords de Breton Woods, oblige les pouvoirs publics à privatisé certaines entreprises publiques en situation déficitaire, or cette privatisation ne se déroule pas de manière a favorisé certains investisseurs nationaux à prendre des participations dans les entreprises publiques liquidées. Le plus souvent la liquidation des sociétés nationales se déroule en complicité entre les politiciens et les hommes d'affaires. Cette mascarade, démotive le plus souvent des investisseurs nationaux et limite leurs ouvertures dans les secteurs clés de l'économie du pays, qui sont le plus souvent les proies des intérêts politiques. IL faut aussi noter l'instabilité politique qui a pour corollaire, des guerres infrasticides sévissant notre pays en mettant à cendre certains gros investissements. Ce mouvement de guerre civil qui existe au pool, décourage de nombreux investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

b- Les facteurs socio - culturels

Les facteurs socio-culturels exercent une grande influence sur la création de l'entreprise et l'initiative de l'entrepreneuriat. En effet, la création de l'entreprise est très influencée par le système des valeurs du propriétaire -dirigeant de l'entreprise. Or, les promoteurs intériorisent la culture de son ethnie ou de sa région. Au Congo, parmi les valeurs socio-culturelles, on peut retrouver la solidarité familiale, la croyance et les pratiques magico- religieuses, ainsi que le snobisme. Il s'agit là, des facteurs qui ne permettent pas de créer une entreprise compétitive car le promoteur se donne l'obligation d'embaucher des parents par crainte d'être envoûté ou ensorcelé ou des amis dans le seul but d'apparaître comme un grand patron à qui l'on voue respect et obéissance absolus.

D'autres éléments qui rendent difficile la mise en œuvre des politiques de promotion visant l'initiative à l'entrepreneuriat sont :

- L'absence de dynamisme, de créativité et d'esprit d'entreprise chez les promoteurs d'entreprises;
- Le système éducatif non adapté aux besoins des entreprises (manque de main d'œuvre qualifiée);
- Le manque de politique favorisant la compétitivité des entreprises susceptibles à pousser à

l'innovation d'une nouvelle activité ;

-L'insuffisance voire l'absence d'infrastructures pour l'encadrement de nouvelles entreprises.

c- Les facteurs administratifs et juridiques

En ce qui concerne les facteurs administratifs et juridiques, qui ont une incidence sur l'initiative à l'entrepreneuriat au Congo, on peut faire état du cadre institutionnel qui, à notre avis, n'est pas fait pour favoriser la promotion à l'entrepreneuriat

En effet, on constate la non-application correcte des textes pris en faveur des PME (loi 019/86 du 31 juillet 1986, notamment dans ses dispositions relatives aux marchés publics et à la sous-traitance (confère article 12 et 14 Statut Fonds de Garantie et de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises).³⁰

Les conditions d'octroi du régime privilégié du code d'investissement auxquelles les PME peuvent bénéficier des avantages au régime douanier et fiscal, sont trop exigeantes et nécessitent un investissement lourd. Or, on constate que les PME au Congo, ont des moyens très limités pour faire face à la litanie d'exigences qu'imposent les pouvoirs publics (confère article 7 Statut Fonds de Garantie et de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises en annexe)

On note aussi l'insuffisance de coordination de la mise en œuvre des politiques interministérielles.

d. Les facteurs macro - économiques

Ces facteurs se manifestent sur plusieurs plans :

- Sur le plan de la demande

La faiblesse du marché intérieur et la baisse persistante du pouvoir d'achat des congolais constituent de véritables blocages à la création à l'initiative évoquée. D'ailleurs, la situation est aggravée par la concurrence périlleuse et souvent déloyale de certaines entreprises locales et étrangères existantes et bien structurées. Cela évidemment pose le problème de l'organisation et de la réglementation du commerce intérieur et extérieur en vue d'assurer la protection des parts de marché des PME - congolaises.

Mais cette protection doit être considérée comme mesure permanente pour sauvegarder des PME et d'autres, très naissantes, jusqu'à ce que la protection n'entraîne pas une situation de monopole qui peut gêner le jeu de la concurrence.

- Sur le plan de l'emploi

Le modèle de modernisation de l'économie congolaise s'accompagne d'impératifs sur le plan technologique entraînant ainsi la limitation des possibilités dans le domaine de la substitution des facteurs de production.

³⁰ Statut (1986) , Fonds de Garantie et de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises , page 9

En réalité, les entreprises qui se créent sont équipées comme si la main-d'œuvre était rare. En règle générale, les emplois mis sur le marché du travail ne trouvent pas preneur, et pourtant il n'existe une importante main-d'œuvre au Congo, mais celle-ci ne répond pas aux besoins de bon nombre d'entreprises faute de qualification. On arrive à la constatation ironique formulée par singer pour qui «* la création d'emplois mène à l'augmentation du non-emploi³¹ » En amont, il se pose donc le problème de formation pour avoir une main-d'œuvre qualifiée susceptible de satisfaire à l'offre de travail formulée par les promoteurs.

- Sur le plan du commerce extérieur

Les facteurs relevant du commerce extérieur ont aussi une incidence sur la création et promotion de l'entrepreneuriat au Congo. En effet, la détérioration des termes d'échanges, les fluctuations du taux de change de monnaies, le protectionnisme de certains Etats apparaissent comme autant de véritables blocages et même d'importantes contraintes qui ne favorisent guère l'esprit d'entreprise chez les promoteurs congolais.

- Sur le plan des infrastructures

Il paraît évident que l'environnement infrastructurel (électricité, eau, route etc.) Joue un rôle déterminant dans la création d'entreprises et à l'initiative de l'entrepreneuriat au Congo. A ce propos, dans les centres urbains, malgré la couverture des réseaux de communication de la compagnie CELTEL dans certaines localités du pays, mais la faible extension du réseau de télécommunication est fréquente.

L'approvisionnement irrégulier en électricité et en eau dans les grands centres urbains, et la quasi - inexistence de l'extension de l'électricité dans certaines localités du pays, sont des facteurs défavorables à la création et l'initiative de l'entreprise.

D'une manière générale, les entreprises s'implantent rarement dans les régions sous-équipées du nord du pays à cause de la faible densité de la desserte routière et de l'insuffisance d'équipements d'intérêt général.

Si la route est le symbole même de l'indépendance économique, elle n'est pas le seul équipement d'intérêt général. Les installations et réseaux électriques sont, par exemple, la condition et la conséquence d'activités économiques modernes. Or, on constate qu'en République du Congo, comme dans tout pays en voie de développement, une large part du territoire ne possède pas de réseau d'électrification.

La faible urbanisation, l'étendue réduite du réseau routier, l'insuffisance d'installation d'utilité publique se révèlent dans les facteurs les plus négatifs qui influencent la création d'entreprise plutôt dans les régions situées au sud que dans celles du nord.

On peut également faire état de certains effets d'opacité tels que, la faible monétarisation des économies des régions du nord (cuvette, likouala et la plateau), le nombre limité des salariés

³¹ D. Basseyla, (1987) : l'Entrepreneuriat en Afrique Francophone : culture, financement et développement (Problématique de la Création d'Entreprise en République populaire du Congo), page 304

dans ces zones, les entreprises ont peu de chance de survie, par contre les régions situées au sud du pays (Brazzaville, Pool, Bouendza, Niari, le Kouilou) bénéficient de certains effets de drainage.

Tels sont quelques éléments qui freinent la création et l'initiative à l'entrepreneuriat au Congo, comme on le constate l'industrialisation du pays connaît actuellement de difficultés de plus en plus graves.

Paragraphe 2 : accès limités aux crédits et problèmes de financement

-Conditions d'accès limitées aux crédits bancaires

Les obstacles essentiels au développement des entreprises et à l'initiative de l'entrepreneuriat au Congo se situent le plus souvent dans les difficultés d'accès au crédit bancaire. Pour mieux appréhender le comportement rigide des banques envers les entreprises au Congo, il nous revient de présenter les critères d'admission aux crédits bancaires avec leur caractère limitatif.³² Par ailleurs, le recours aux statistiques sur le volume des crédits accordés à l'économie nous donne un aperçu de la faible intervention des banques sur le long terme.

1- Les critères d'admission aux crédits bancaires

En général, les critères bancaires qu'imposent les banques au Congo se regroupent comme suit :

- niveau d'autofinancement exigé ;
- états financiers des trois derniers exercices ;
- coût de crédit ;
- garanties requises imposées par certaines banques ;
- perspectives commerciales liées au projet ;
- la qualité du dirigeant.

a- Le niveau d'autofinancement exigé

En règle générale, les banques demandent un apport personnel du promoteur de l'entreprise, par exemple au Crédit Lyonnais Congo, un autofinancement de 30%, est requis pour l'octroi d'un crédit et 20% à la BGF Bank.³³

Parmi les conditions exigées par les banques, en l'occurrence l'autofinancement, on constate que la plupart des opérateurs économiques nationaux viennent aux affaires avec des moyens limités, dépassant rarement 10.000 000 FCfa, la structure financière du départ d'une affaire personnelle ou familiale est souvent fragile, si l'existant de la grande famille qui entoure l'entrepreneur peut faciliter la réalisation de fonds propres pour assurer le démarrage de la société, quand le chiffre d'affaires s'accroît elle ne finance plus les investissements nécessaires et elle souhaite souvent une distribution de dividende, celle-ci fut -elle intempestive.

³² www.google.fr << Guide sur le financement des PME en Afrique : centre extérieur ; ed 2003 >>

³³ Alain NDINGA & MBOKO Patrick, mémoire (2005) de maîtrise sur : LE DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL : Obstacles et perspectives page 24

b- Les états financiers

L'entreprise qui recourt à un crédit doit présenter des états financiers de ses trois derniers exercices. Or, nombre des PME ne sont pas en mesure de mettre en place un système comptable qui permet de produire de manière fiable les états financiers. Elles n'ont pas suffisamment de ressources pour bénéficier des prestations d'un commissaire aux comptes. Un responsable de l'agence SOCOFIN Brazzaville, nous a révélé qu'il a du mal à trouver des sociétés d'origine congolaise présentant un état financier fiable, à l'exception de quelques sociétés d'expatriées en particulier les sociétés françaises.

c- Le coût de crédit

Le coût de crédit, c'est l'intérêt à payer majoré de l'encours du crédit, il varie notamment entre 10% à 16%. Cela dépend aussi de l'objet du crédit et du risque de crédit. Il faut ajouter à l'intérêt, les frais d'étude du dossier à payer dès réception du dossier. Certains entrepreneurs qualifient le coût du crédit très élevé.³⁴

d- Les garanties requises

Les garanties dépendent de l'envergure du crédit sollicité, tout de même pour des raisons de sécurité, les banques demandent une garantie immobilière, soit l'hypothèque sur une propriété immobilière de la société, soit le nantissement ou le gage sur les biens financiers de la société.

Sur le terrain, ces garanties constituent un lourd fardeau pour la plupart des PME. En majorité, elles ne disposent pas d'immobiliers pouvant être mis en hypothèque en vue d'obtenir un crédit assez important. Il en est de même du nantissement et gage, l'absence des biens concernés est notoire.³⁵

e- Les perspectives commerciales liées au projet

A ce stade, les banques exigent le plus souvent un bilan prévisionnel de la société. Ce document doit l'éclairer sur les perspectives d'avenir de la société suite au crédit sollicité.

f- La qualité des dirigeants

C'est une donnée qui revêt un caractère subjectif et donc difficile à appréhender. Néanmoins, les antécédents des dirigeants de la société sont examinés par les banquiers afin de s'assurer de l'intégrité professionnelle et morale des demandeurs de crédits.

³⁴ Alain NDINGA & MBOKO Patrick, mémoire (2005) de maîtrise sur : LE DEVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL : Obstacles et perspectives page 25

³⁵ Blaise MAKAYA : Chez d'agence SOCOFIN Brazzaville (notre enquête)

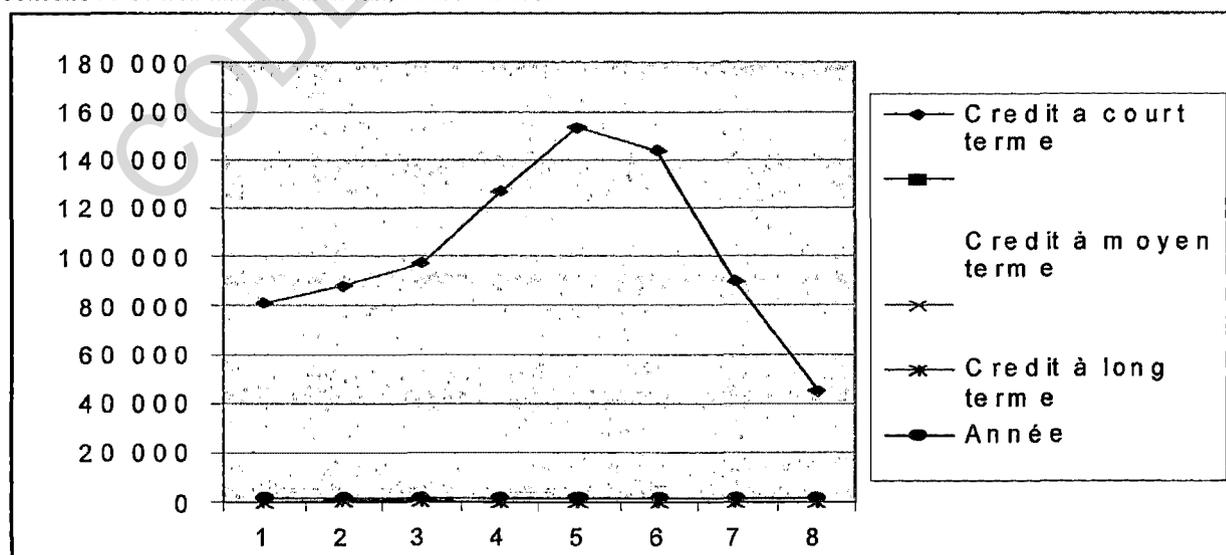
2- Statistiques sur les crédits à l'économie

Tableau n°4 Evolution des dépôts et crédits des banques créatrices de monnaies

Subriques	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Crédits bancaires A+B+C)	124 046	113 114	119 012	147 022	173 386	163 943	108 985	66 411
A- Court terme	98 233	107 048	113 194	142 422	167 437	154 648	97 247	49 760
Organismes publics	2 637	5 352	2 785	2 637	3 154	131	978	978
Entreprises publiques -	14 610	13 900	129	10 548	9 462	10 654	6 549	3 593
Institutions bancaires -	16	16	258	1 859	1 404	0	0	-
Secteur privé	80 970	87 778	022	127378	153 417	143 863	89 720	45 189
- Moyen terme	7 137	5 719	5 493	4 287	5 949	9 295	11 729	16 642
Organismes publics -	1 397	858	563	0	1 367	0	0	0
Entreprises publiques -	406	286	205	0	0	116	433	1 216
Institutions bancaires -	0	0	0	0	0	0	0	-
Secteur privé	5 334	4 575	4 725	4 287	4 582	9 179	11 296	15 426
B- long terme	18 676	347	325	313	0	0	9	9
Organismes publics	18 409	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	267	347	325	313	0	0	9	9

Source : BEAC

Collection : Conseil national de crédit, de 1997 à 2002



Représentation graphique du crédit alloué au secteur privé

Ce tableau nous montre effectivement la faible intervention des banques en faveur du financement des investissements. Le court terme paraît recueillir de la part des banques une plus grande assistance que le moyen et long terme. Cela peut s'expliquer évidemment par l'aversion des bailleurs sur le risque inhérent aux financements des investissements. Le court terme est par essence de nature commerciale, et donc expose moins les créanciers au risque. Mais il est entendu que le développement ne peut s'appuyer sur ce type d'activité, il est nécessaire de disposer avant tout des moyens de production.

A la fin de cette section, nous notons qu'il y a encore beaucoup des facteurs relevant du milieu social et du contexte du pays qui gênent l'entrepreneur congolais pour son épanouissement. De même, son partenaire privilégié, le secteur bancaire paraît réservé dans son assistance sur le long terme. Tous ces éléments bloquent évidemment le développement des affaires menées notamment par les nationaux congolais. Ceci appelle en réalité une transformation profonde de ces entrepreneurs afin qu'ils apparaissent plus crédibles et surtout plus aptes à se mouvoir dans un nouvel environnement caractérisé par la présence de la BVMAC.

CODESRIA - LIBRARY

Section 2 : COMMENT L'ENTREPRENEUR CONGOLAIS PEUT SE REMODELER POUR TIRER PROFIT DE LA BVMAC

En Afrique, aujourd'hui comme il l'a été des siècles durant en Europe, l'entrepreneur ainsi défini est une ressource très rare. Par delà les trop nombreuses causes et contraintes analysées dans la littérature économique consacrée au développement des pays pauvres, c'est ce manque potentiel d'entrepreneur de qualité qui est le facteur explicatif primordial du retard économique des ces sociétés. Ces propos de M. WRBER. Sur le développement du capitalisme en Europe est illustratif ; « Le problème majeur de l'expansion du capitalisme moderne n'est pas celui de l'origine du capital, c'est celui du développement de l'esprit du capitalisme. Partout où il s'épanouit, partout où il est capable d'agir de lui - même, il crée son propre capital et ses réserves monétaires, ses moyens d'action, mais l'inverse n'est pas vrai »³⁶.

L'identification et la sélection rigoureuse de l'entrepreneur potentiel devient alors une nécessité absolue, il ne suffit pas, en effet d'avoir un projet mais aussi d'être capable de réaliser et de le développer.

Avant de donner suite à notre étude, analysant d'abord les difficultés internes dus au développement de l'entrepreneuriat au Congo

PARAGRAPHE 1 : LA BONNE TENUE DES DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

En effet l'entrepreneur congolais dans sa structure est confronté à plusieurs difficultés, notre analyse ne nous permet pas ici, de relater ou détailler de manière succincte chacune de ces difficultés, l'élément essentiel dans ce travail, vise les obstacles sur le volet comptable et financier.

Au cours de notre entretien avec un responsable d'une banque de la place, l'une des raisons capitales au refus d'octroi du crédit aux entrepreneurs congolais, se justifie dans la mauvaise conception des documents comptables, dont le plus souvent constitue un montage erroné

Pour certaines entreprises, leurs comptabilités présentent tantôt des données qui enfin de compte, ne vérifient pas l'équilibre financier du bilan présenté, parfois ses comptes de gestion dégagent un chiffre d'affaire important pour séduire les banquiers, qui au fait n'est qu'une mascarade.

En réalité, une société doit présenter un document bancable fiable, dégageant un état financier rassurant par la présentation au préalable du bilan d'ouverture et de clôture, le tableau des soldes caractéristiques de gestions. Il est conseillé aux sociétés de recourir aux services d'un cabinet comptable pour juger pertinent ces résultats et afin de rassuré de même les prêteurs des fonds

³⁶ B. Traoré (1987) : l'Entrepreneuriat en Afrique Francophone : culture, financement et développement (la dimension culturelle de l'acte d'entreprendre en Afrique, page 9

(banque).

Toutes fois, la nécessité de monter une analyse financière est un baromètre important pour éviter à la société des dérapages financiers au profit d'une gestion orthodoxe, soit par l'équilibre financier à travers le bilan pour déterminer le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement par l'équilibre la trésorerie.

PARAGRAPHE II : -La qualification du personnel

De nos jours l'activité d'entreprise devient de plus en plus complexe, leur fonctionnement pose de nombreux problèmes ;

- Des problèmes d'ordre administratifs dans la mesure où il faut prévoir, organiser, coordonner et contrôler
- Des problèmes d'ordre techniques, car il faut mettre en œuvre des moyens techniques en utilisant le personnel qualifié
- Des problèmes d'ordre financiers, car il faut disposer de capitaux nécessaires et surtout les utiliser rationnellement, et savoir convaincre les banquiers par les projets d'usage, et garder des bons rapports avec les partenaires
- Des problèmes d'ordre commercial, puis qu'il faille pouvoir vendre, tenir le coût face à la concurrence, mais il faut aussi savoir acheter
- Des problèmes d'ordre social, car il faut pouvoir régler au mieux les rapports entre direction et personnel, ce qui nécessite une bonne organisation du travail, un système de prévention et un système équitable de rémunération

La résolution de tous les problèmes suppose et nécessite une bonne organisation et un personnel qualifié au niveau de l'entreprise, sans oublier la compétence de l'entrepreneur aussi, doit être remise à niveau, pour l'aider à prendre des décisions objectives

1- La formation une nécessité

La formation d'entrepreneurs capables de jouer un rôle moteur dans le développement économique est une préoccupation dominante des milieux de l'enseignement dans la plupart des pays. En effet on constat souvent, d'une part que le nombre de gestionnaires formés est uniquement insuffisant, d'autre part que les étudiants qui semblent à priori les mieux formés pour devenir des entrepreneurs (ceux des grandes écoles de commerce, d'ingénieurs ou techniques) sont relativement peu nombreux à créer ou reprendre des entreprises, préférant pour la plupart la sécurité d'un emploi de cadre administratif, financier, commercial ou technique aux angoisses d'une création ou d'une reprise d'entreprise.

Il est certes légitime que les étudiants s'orientent vers la voie qui leur paraît le mieux convenir et

il est par ailleurs certain que les contraintes financières constituent un obstacle pour ceux qui veulent devenir entrepreneur. Mais il faut également s'interroger sur le rôle que peut jouer la formation dans le choix et sur les méthodes de formation les plus susceptibles de donner aux intéressés la passion d'entreprendre.

Les éléments qui suivent constituent une amorce de réflexion sur les lacunes de la gestion d'entreprise actuelle en matière de formation personnelle qualifiée, suivit de proposition sur la mise en œuvre de formules qui nous semblent pouvoir mieux intégrer la dimension « entrepreneur »

2- Une formation qualifiée

Les grandes réussites entrepreneuriales se trouvent souvent au confluent d'une passion pour un métier, alliée à des compétences de gestion. La folie technicienne, le goût de la performance, le désintérêt pour les produits dès qu'ils sont lancés, le développement trop rapide et non maîtrisé sont la cause de bien des échecs

Mais la nécessité d'une gestion rigoureuse ne fait pas de doute, elle ne se suffit pas à elle-même, et rare sont les entrepreneurs qui se prennent de passion pour la gestion sans être pris d'une même passion pour leur métier. Et l'on peut s'interroger sur le sens d'une formation à la gestion qui ferait disparaître complètement l'incompétence technique et la méconnaissance du métier. Pour former de futurs entrepreneurs il semble donc utile de lier la formation technique et la formation de gestion afin d'associer un projet professionnel aux moyens de le mettre en œuvre

Les formations techniques intègrent de plus en plus des cours de gestion dans leur curriculum. Ensuite en proposant non seulement des cours de formation de base ou avancés dans les différentes disciplines de gestion, mais également des cours électifs et des options d'ouverture consacrées à l'application des techniques de gestion dans un contexte professionnel, ces effets pour enraciner les compétences de gestion dans une volonté concrète d'entreprendre

PARAGRAPHE III : LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES OPERATEURS ECONOMIQUES FACE AU MARCHE FINANCIER

-LES NOUVEAUX TRAITS DE L'ENTREPRENEUR CONGOLAIS DANS UN CONTEXTE DE MARCHE FINANCIER

L'examen de la première section du deuxième chapitre, nous montre que l'entrepreneuriat au Congo est confronté à un réel problème du financement. Il s'explique par la faible intervention bancaire a dans le financement des investissements. Toutefois, il est à noter que dans un contexte de politique de financement à long terme, les patrons d'affaires au Congo ont intérêt à apparaître bien autrement pour pouvoir en tirer profit. Cette deuxième section veut mettre l'accent sur la nécessité d'une réorganisation des entreprises d'une part, et une modification des comportements des gérants d'autre part, afin que l'instauration de la BVMAC atteigne son objectif, celui

d'assurer le développement des affaires.

1- Les nouvelles formes d'organisation de l'entrepreneuriat au Congo

Au Congo, du point de vue des affaires, le mode dominant est l'entrepreneuriat individuel. De 1995 à 2005 sur 21220 entreprises créées, 17 500 entreprises sont de nature individuelle, soit un pourcentage de 82,46%.³⁷ Il est connu que dans ce mode d'organisation, l'entrepreneur assume seul, le risque et cumule le plus souvent différentes fonctions au sein de son entreprise (Président Directeur Général, Comptable, etc.). L'expérience a montré que ce mode d'organisation se heurte le plus souvent à de nombreux obstacles au détriment de la croissance de l'entreprise.³⁸

En vue de correspondre aux normes du marché financier de la BVMAC, il est nécessaire que l'entrepreneuriat congolais envisage des formes d'organisation plus adaptées. Il s'agit principalement de l'actionnariat, c'est-à-dire de l'entrepreneuriat collectif³⁹ que caractérise la forme de société anonyme. Il y a aussi lieu de se référer désormais au cadre que définit l'OHADA⁴⁰ dans la réalisation des affaires.

a- L'actionnariat

L'actionnariat est sans conteste la forme d'organisation pour laquelle l'entrepreneur ne prend plus seul le risque. Il est assuré par les apports que déclare chaque actionnaire dès l'appel du capital. Cette forme caractérise la structure des sociétés anonymes, la forme juridique exigée par la BVMAC.

La société anonyme est une société dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits des actionnaires sont représentée par des actions. Elle émet à cet effet des valeurs mobilières qui sont fongibles et susceptibles d'être cotées en bourse. La société anonyme peut ne comprendre qu'un seul actionnaire. C'est une disposition particulière du droit des affaires en application (OHADA) qui prend en compte le besoin de lancement d'une activité économique avec un seul promoteur, mais en ayant les caractères indiqués pour une ouverture du capital. On parle dans ce cas de société anonyme unipersonnelle. A savoir que l'Etat aussi y trouve une opportunité dans la restructuration des entreprises publiques tournées vers l'actionnariat.

L'examen du fonctionnement d'une société anonyme amène à comprendre que ce type d'organisation paraît plus approprié au contexte de la BVMAC. Une société anonyme lorsqu'elle

³⁷ Ministère du plan: Tableau T9505FJ, Répartition des entreprises créées dans la période de 1995 à 2005, selon la forme juridique. Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)- Brazzaville, janvier 2006

³⁸ Alain NDINGA & MBOKO Patrick, mémoire (2005) de maîtrise sur : LE DEVELOPEMENT ENTREPRENEURIAL : Obstacles et perspectives, page 28

³⁹ Félix Mouko (2005) : Entrepreneuriat et renforcement de l'économie sous – régionale, série des livres du codesria, Afrique Centrales, Crises économiques et mécanismes de survie, page 231

⁴⁰ OHADA (2002), Traité et actes uniformes commentés et annotés page, 413

est cotée en bourse, a d'énormes avantages économiques. D'une part, ses actions sont émises sur le marché primaire, lorsqu'elle cherche des financements. D'autre part, les détenteurs d'actions ont la possibilité de se tourner vers le marché secondaire pour des nouvelles transactions. Un actionnaire n'est pas enfermé dans l'entreprise de manière définitive.

Les dirigeants de la société anonyme ont un pouvoir important. Mais ils savent que le marché financier, primaire ou secondaire, est un juge incontournable des performances qu'ils réalisent. Outre le caractère contractuel de leur mission, ils ont des obligations réelles de résultats.

L'organisation d'une société anonyme rend plus claire la répartition des responsabilités. Ainsi, l'assemblée générale qui regroupe les détenteurs des actions, les propriétaires, met en place un conseil d'administration avec, à sa tête, un président comme organe de gestion. A son tour, le conseil d'administration nomme un directeur qui, au quotidien, gère l'entreprise selon les recommandations de sa hiérarchie.

La transparence est de mise dans une société anonyme, car elle doit être dotée d'un commissaire aux comptes dont la mission est de certifier correctes les données comptables de l'entreprise.

Enfin, sans être exhaustif, indiquons que la formule de société anonyme est seule capable de garantir un apport en capital significatif, du fait du nombre important des actionnaires et grâce aux mécanismes d'émission des titres sur le marché.

b - OHADA

Le cadre que définit l'OHADA constitue un environnement très propice au déroulement des affaires. Souvent, le monde économique en Afrique est considéré très incertain.⁴¹ Le droit ne s'y applique pas, les investisseurs rencontrent d'énormes tracasseries, la justice paraît partielle, les hommes d'affaires sont volatiles...

La venue de l'OHADA est une réponse à tous ces manquements qui retardent effectivement le développement économique. Nombre des pays en sont signataires dont la République du Congo. C'est donc un traité qui harmonise les droits des affaires dans les Etats repartis par :

- l'élaboration et l'adoption de règles communes simples, modernes et adaptées à la situation de nos économies,
- la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées,
- et l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différents contractuels.

Ce traité est une anticipation bienvenue pour la BVMAC. Il fournit à tous les usagers du nouveau droit des affaires un instrument de travail facile à consulter rassemblant toutes les dispositions communes, tout en donnant une analyse rapide destinée à faciliter leur assimilation. Sa mise en

⁴¹ A.BASILE (2004) : Contraintes et perspectives de l'investissement étranger direct dans l'espace CEMAC, page 28

œuvre favorise l'instauration du marché boursier à travers les nouvelles normes d'organisation des activités économiques qu'il définit. Il est pensable que l'OHADA met l'initiative de l'entrepreneuriat à l'abri des dérapages de fonctionnement. Il confère aux institutions juridiques et judiciaires des moyens d'application juste du droit dans les affaires.

2- Les comportements adéquats des entrepreneurs congolais dans un contexte de marché financier

La BVMAC est un marché financier qui va sans aucun doute mettre en compétition les investisseurs tant dans leur préoccupation de placement que dans la demande des capitaux. La loi de l'offre et de la demande sur un tel marché s'exerce par excellence de manière parfaite, c'est-à-dire que l'information doit être la même pour tous les acteurs. Or, pour garantir cette information, il faut pour toutes les entreprises cotées une transparence sur les données de leur gestion. Il est alors simple de comprendre pourquoi la BVMAC met l'accent sur un type donné de société, notamment la société anonyme. Elle symbolise autant l'autonomie de l'entité économique que le libre accès à l'information.

Pour bien recueillir les opportunités de la BVMAC, l'entrepreneuriat congolais doit se soumettre à l'exigence de la société anonyme et de facto à celle de la transparence.

a- Un entrepreneuriat plus collectif

Il est inutile de revenir sur les statistiques qui montrent combien l'entrepreneuriat s'exerce de manière individuel au Congo. Chaque promoteur d'affaires veut être seul quand c'est le cas, ou alors, il n'arrive pas à trouver ceux qui peuvent s'associer avec lui. Cet état d'esprit malheureusement ne s'accorde pas avec la réalité du marché financier. Il faut accepter d'appartenir à un groupe, la masse des actionnaires ou des obligataires. Le marché financier caractérise une sorte d'impersonnalisation des affaires. Les apporteurs n'ont pas d'obligation à se connaître, il suffit de souscrire aux actions émises ou vendues sur le marché secondaire. Le bénéfice d'une telle organisation se manifeste au niveau de l'entreprise qui y trouve un moyen souple de financement. Cette entreprise doit être anonyme évidemment, avec le capital social requis par la BVMAC.

Immanquablement, la présence de la BVMAC va modifier la perception des affaires, surtout pour ceux des agents à excédent de financement qui souhaitent le placer. Le fait que seule, une société anonyme peut se positionner à la BVMAC, va certainement amener les entreprises individuelles à se transformer, à ouvrir le capital et à mieux s'organiser, compte tenu des enjeux du marché.

b- Un entrepreneuriat plus transparent

La qualité de société anonyme est par excellence, la structure qui garantit le plus à la transparence. Son organisation place les actionnaires hors de la gestion. Celle-ci est assurée par un conseil d'administration mis en place par l'assemblée des actionnaires, qui à son tour installe une direction. Evidemment, la question est toujours celle de savoir, si les dirigeants de l'entreprise gèrent aux mieux des intérêts des actionnaires. De toute manière, les gérants sont liés à l'entreprise par un contrat et des attentes sur les résultats. Ils sont vite remerciés lorsque les performances sont loin des attentes. Mais la vie d'entreprise montre bien que cette forme d'organisation, n'offre pas d'occasion aux actionnaires d'intervenir au quotidien dans les choix de gestion. Les dirigeants ont des objectifs à réaliser et des résultats à prouver à l'assemblée générale des actionnaires. Une mauvaise gestion est traduite sur le marché financier par la baisse des cours des valeurs et à l'inverse des bons résultats successifs font augmenter la valeur des actions sur le marché et crédibilisent les dirigeants.

Ainsi, avec la BVMAC, les sociétés anonymes vont être créées avec une autre vision de gestion. L'investisseur congolais va devoir consentir que son pouvoir dans les affaires soit cédé à un dirigeant. Il détient des actions et agit en fonction de sa perception de l'évolution des affaires et de son tempérament vis-à-vis du risque. Les informations de l'entreprise sont désormais accessibles à tous ceux qui s'intéressent à l'entreprise. Sur ce plan, la justice doit aussi se faire aux fins de sécuriser les investisseurs contre « les délits d'initiés ». Une autre race d'entrepreneurs va surgir, fondée sur la promotion de l'information, garantie bien entendue par les commissaires aux comptes et les autres instruments de la BVMAC.

Par ailleurs, l'admission de la société anonyme unipersonnelle (dont un seul actionnaire majoritaire) à la cotation de la BVMAC, est recommandée par la publication des données comptables certifiées par un commissaire aux comptes. Au cours de nos enquêtes, il a été révélé que bon nombre des sociétés congolaises de nature individuelle ne disposent pas une comptabilité conséquente, faute de recourir aux services d'un commissaire aux comptes auxquels apparaissent onéreux à leurs égards.⁴²

Pour ce faire, les sociétés de la place répondant au critère d'une SAU et s'inspirant à la cotation de la BVMAC, doivent nécessairement faire preuve d'une transparence dans leur gestion, par la publication des données comptables et financières, recourir aux services d'un commissaire aux comptes et l'application de l'OHADA dans le fonctionnement de leurs entreprises

En terminant ce deuxième chapitre, il convient de noter que l'initiative privée national connaît au Congo des difficultés de financement. Cette initiative privée est très peu assistée par le secteur

⁴² Blaise Makaya : Chez d'agence SOCOFIN de Brazzaville ; notre enquête 2006

bancaire. L'entrepreneuriat doit par ailleurs se convertir à la religion du marché financier, celle d'un esprit de groupe et de la transparence. La BVMAC ne peut être utile que dans ce cadre.

Compte tenu des performances des économies de la zone CEMAC et dans le souci de promouvoir les PME/PMI à faible capital, on peut s'inspirer de la structure de la bourse française et de celle de la Tunisie. La BVMAC pourrait avoir trois comportements dans la mesure suivante⁴³ :

-Le marché officiel où seront effectuées les transactions relatives aux grandes sociétés (compagnie pétrolière et minières brasseries sociétés forestières banques...) aussi que les emprunts obligataires publics et privés. Les sociétés cotées au marché officiel seront naturellement les plus saines au plan financier répondant au critère du comportement ABC tel que prescrit dans le projet.

-Le second marché où seront cotés principalement les PME-PMI performantes de la sous région mais n'atteignent pas une capitalisation boursière comme l'exige la cotation A et B

-Le marché hors-cote où les entreprises moins performantes (les dérogatoires) seront inscrites avant améliorations des résultats et passage éventuel au marché officiel au second marché.

Le second marché et le marché hors cote, permettent aux PME d'améliorer leur gestion et la bonne tenue des états financiers à court comme à long terme ; ces mesures favoriseront l'éclosion de l'entrepreneuriat tout en améliorent les performances de nos sociétés afin d'y faire face à la mondialisation

⁴³ R. R ANDELY (1997) : Financement des investissements en zone BEAC : Blocages actuel et stratégie de relance par le marché financier ; Revue études et statistiques, BEAC n°236 – Avril ; page 169

**QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES IMPRESSIONS DES OPERATEURS
ECONOMIQUES CONGOLAIS AYANT UNE PME FACE A LA BVMAC**

I - LES CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISES

1- Nom de la société :

2- Capital social:

0 - 20M; 20 - 40M; 40 - 60M; 60 - 80 M; 80 - 100 M; +100M

3- Siège social :

4- Statut juridique:

⁴⁴ SA; SAU; SARL; SARL.U; EP; EI

5- Secteur d'activité :

6- Date de création :

7- Chiffre d'affaires annuelles :

0 - 20M; 20 - 40M; 40 - 60M; 60 - 80 M; 80 - 100 M; +100M

II- STRUCTURE DE FINANCEMENT :

8 -Fonds propre

9- Emprunt bancaire

10- Autres

11 - Implantation dans le pays

Brazzaville ; Pointe - Noire ; Dolisie ; Nkayi ;
 Ouesso ; Autres

⁴⁴ EI : Entreprise Individuelle

EP : Entreprise publique

SA : Société Anonyme

SAU : Société Anonyme Unipersonnelle SARL = Société à Responsabilité Limitée

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SARL.U : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnel

III- LES CRITERES DE LA BVMAC

12- Connaissez-vous la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale ?

Oui Non

13-Si oui, Par quel moyen étiez- vous été informé de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale ?

Télévisions Journaux Au cours d'un séminaire Radio
 Par un cours par personne interposée

14- Connaissez vous le marché financier ?

Oui Non

15-Connaissez- vous comment fonctionne un marché financier ?

Oui Non

16-Connaissez vous comment va fonctionner la Bourse des valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale ?

Oui Non

17-Avez- vous connaissance des critères d'introduction d'une société à la BVMAC ?

Oui Non

18- Voici les critères relatifs à la BVMAC

Capital d'ouverture, minimum 100 millions de f CFA

Capitalisation boursière varie de 125 à 500 millions f CFA

Tenir une comptabilité régulière, avoir réalisé un résultat bénéficiaire durant les trois années écoulées

La forme juridique exigée, société anonyme, société anonyme unipersonnelle

Recourir aux services d'un commissaire aux comptes

Avoir une situation financière saine

Pour l'émission d'obligation : avoir un actif corporel net de 2 milliards

19-Comment appréciez vous ces critères ?

Trop exigeants ; Souples ; Bonnes ; Difficile

20 -Votre entreprise peut- elle se conformer à ces critères ?

Oui Non

21-Connaissez-vous des difficultés de financement ?

Oui Non Tantôt

22-Souhaiteriez vous recourir à la BVMAC pour palier à vos problèmes de financements ?

Oui Non

23-Etes vous à mesure d'ouvrir votre capital au public, pour une gestion collective, dans le but d'augmenter le capital ?

Oui Non

24-Acceptiez- vous que, vos bénéfices soient connus du public ?

Oui Non

25- Selon les critères précités, quels sont vos changes d'accéder au financement de la BVMAC

(Indiquez le en pourcentage)

26-Avez vous des relations avec une banque de la place ?

Oui Non

27-En quoi, sont basées vos relations avec la banque ?

Ebergement de compte Prêteur Partenaire

28-Comment appréciez- vous, vos relations avec la banque ?

29-Avez vous des facilités d'obtention d'un crédit bancaire ?

Oui Non

30-A combien de prise aviez vous obtenu un crédit bancaire ?

Une fois Deux fois Trois fois Plusieurs fois

31-quels sont vos changes d'obtention du crédit bancaire ?

Précisez le en pourcentage

32-Que ce que la banque vous reprochez, suite au refus de crédit aux entreprises privées congolaises

Mauvais montage du dossier Manque d'avaliseur Pas de crédibilité

Situation financière non crédibilité Mauvaise gestion

**ANALYSES ET SYNTHESSES DES REACTIONS DES OPERATEURS ECONOMIQUES
CONGOLAIS FACE A LA BVMAC**

TABLEAUX DES RESULTATS

Q2 : Capital social

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Moins de 20 M	24	65,7% < 80,0 < 94,3%
20 à 40M	4	1,2% < 13,3 < 25,5%
40 à 60M	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
60 à 80M	0	-
80 à 100M	0	-
Plus de 100M	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Total	30	

Q4 : Statut Juridique

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
SA	5	3,3% < 16,7 < 30,0%
SA.U	0	-
SARL	5	3,3% < 16,7 < 30,0%
SARL.U	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
E P	0	-
E I	17	38,9% < 56,7 < 74,4%
Total	30	

Q5 : Secteur d'activité

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Industrie	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Service	9	13,6% < 30,0 < 46,4%
Commerce	18	42,5% < 60,0 < 77,5%
Hôtellerie	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Forêt	0	-
Transport	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Banque et Assurance	0	-
Enseignement	2	0,0% < 6,7 < 15,6%
Santé	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Bâtiment et Construction	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Télécommunication	0	-
Pétrole et Para- pétrole	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Total	30	

Q7 : Chiffre d'affaires

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	2	0,0% < 6,7 < 15,6%
Moins de 20 M	15	32,1% < 50,0 < 67,9%
20 à 40M	5	3,3% < 16,7 < 30,0%
40 à 60M	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
60 à 80M	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
80 à 100M	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Plus de 100M	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Total	30	

Q11 : Implantation dans le pays

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Brazzaville	29	90,2% < 96,7 < 103,1%
Pointe-Noire	5	3,3% < 16,7 < 30,0%
Dolisie	0	-
Nkayi	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Ouessou	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Autres	0	-
Total	30	

Natures et caractéristiques des 30 entreprises (PME) enquêtés

Nom de l'entreprise	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habillement	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Q12 : Connaissez-vous la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	14	28,8% < 46,7 < 64,5%
Non	16	22,3% < 53,3 < 77,7%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 16 entreprises ne connaissant pas la BVMAC.				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 16 entreprises ne connaissant pas la BVMAC.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	14	SA	3	- 20M	8	Industrie	2
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	3	Service	5
40 à 60M	2	SARL	2	40 à 60 M	-	Commerce	13
60 à 80 M	-	SARL.U	1	60 à 80 M	2	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	10	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	2
						Santé	1
						Pétrolier et parapétrolier	-

On constate que Plus de la moitié des entreprises enquêtées ne sont pas informées de la BVMAC, elles sont pour la plus part des PME à faible capital social (inférieur à 20 millions), évoluant pour la majorité dans le secteur commercial.

Natures et caractéristiques des 14 entreprises connaissant la BVMAC				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CECILIA & SANCKA Habillement	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 14 entreprises connaissant la BVMAC.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	9	SA	2	- 20M	7	Industrie	1
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	2	Service	5
40 à 60M	3	SARL	3	40 à 60 M	1	Commerce	4
60 à 80 M	-	SARL.U	2	60 à 80 M	1	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	2	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	7	+ 100 M		Transport	1
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	1
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	1

Nous constatons aussi que près de la moitié des entreprises enquêtées (soit 46,7%), sont informées de la BVMAC, par contre elles évoluent pour la plus part dans le secteur de service .

Q13 : Si oui, par quel moyen étiez-vous été informé ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	17	39,9% < 56,7 < 74,4%
Télévision	5	3,3% < 16,7 < 30,0%
Journaux	7	8,2% < 23,3 < 38,5%
Au cours d'un séminaire	4	1,2% < 13,3 < 25,5%
Radio	8	10,8% < 26,7 < 42,5%
Par un cours	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Par personne interposée	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Total	30	

Il y a 14 entreprises sur 30 qui ont été plus informées par la presse audio et écrite, plutôt que par les autres moyens de communication.

Q15 : Connaissez-vous comment fonctionne le marché financier ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	13	22,5% < 43,3 < 57,5%
Non	17	42,5% < 56,6 < 77,5%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 17 des entreprises non informées du fonctionnement d'un marché financier				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habilleme	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 17 entreprises méconnaissant le fonctionnement d'un marché financier							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	13	SA	3	- 20M	10	Industrie	1
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	3	Service	6
40 à 60M	4	SARL	3	40 à 60 M	-	Commerce	10
60 à 80 M	-	SARL.U	1	60 à 80 M	1	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	10	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	2
						Santé	1
						Pétrolier et parapétrolier	-

Il sied de remarquer que, 17 entreprises parmi les 30, ne maîtrisent pas le fonctionnement du marché financier soit 56%, elles évoluent pour la plupart dans le secteur commercial à faible capital social.

Natures et caractéristiques des 13 entreprises connaissant le fonctionnement d'un marché financier				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARLU	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 13 entreprises connaissant le fonctionnement d'un marché financier							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	10	SA	2	- 20M	7	Industrie	-
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	2	Service	4
40 à 60M	1	SARL	2	40 à 60 M	1	Commerce	7
60 à 80 M	-	SARL.U	2	60 à 80 M	2	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	7	+ 100 M		Transport	1
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	1
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	1

Il est a noté que malgré la méconnaissance du fonctionnement du marché financier par les 17 autres entreprises, il y a au moins 13 entreprises qui sont informées du fonctionnement du marché soit 43,6%.

Q16 : Connaissez-vous comment va fonctionner la BVMAC ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	3	0,0% < 10,0 < 15,6%
Non	27	79,3% < 90,0 < 100,7%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 27 entreprises ne sont pas instruites du fonctionnement de la BVMAC				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habillement	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 27 entreprises ne sont pas instruites le fonctionnement de la BVMAC							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	21	SA	3	- 20M	15	Industrie	3
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	4	Service	10
40 à 60M	5	SARL	4	40 à 60 M	1	Commerce	16
60 à 80 M	-	SARL.U	3	60 à 80 M	3	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	2	Forêt	-
+ de 100 M	1	EI	17	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	1

					Bâtiment et construction	3
					Santé	1
					Pétrolier et parapétrolier	1

27 sur 30 entreprises enquêtées soit un pourcentage de 90 %, ignorent jusqu'alors le fonctionnement du marché de la BVMAC, elles sont pour la plupart des entreprises à faible capital social à prédominance commerciale.

Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport

Tableau statistique

Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	2	SA	2	- 20M	1	Industrie	-
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	1	Service	-
40 à 60M	-	SARL	1	40 à 60 M	-	Commerce	1
60 à 80 M	-	SARL.U	-	60 à 80 M	-	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	-	+ 100 M	-	Transport	1
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	-
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	-

On constate que le fonctionnement de la BVMAC est peu connu du monde de l'entreprise, soit un pourcentage de 10%.

Q17 : Aviez-vous connaissance des critères d'introduction d'une société à la BVMAC ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	4	1,2% < 13,3 < 25,5%
Non	26	74,5% < 86,7 < 98,8%
Total	30	

Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habilleme	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce

GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 26 entreprises non instruites des critères d'une société à la BVMAC							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	21	SA	4	- 20M	15	Industrie	3
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	4	Service	8
40 à 60M	4	SARL	3	40 à 60 M	1	Commerce	16
60 à 80 M	-	SARL.U	3	60 à 80 M	3	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	16	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	2
						Bâtiment et construction	3
						Santé	1
						Pétrolier et parapétrolier	1

26 entreprises, soit un pourcentage de 86 %, ne connaissent aucun critère de la BVMAC, il est a signalé que, celles - ci sont pour la plupart des entreprises à faible capital social évoluant plus dans le secteur commercial.

Q18 : voici les critères relatifs à la BVMAC ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	30	100,0% < 100,0 < 100,0%
Capital d'ouverture, minimum 100 millions de FCFA	0	
Capitalisation boursière varie de 125 à 500 millions de F CFA	0	
Tenir une comptabilité régulière, avoir réalisé un résultat bénéficiaire durant les trois années écoulées	0	
La forme juridique exigée, société anonyme, société anonyme unipersonnelle	0	
Recourir aux services d'un commissaire aux comptes	0	
Avoir une situation financière saine	0	
Pour l'émission d'obligation	0	
Avoir un actif corporel net de 2 milliards	0	
Total	30	

Q19 : Comment appréciez-vous ces critères ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Trop exigeants	19	46,1% < 63,3 < 80,6%
Souples	0	-
Bonnes	4	1,2% < 13,3 < 25,5%
Difficiles	7	8,2% < 23,3 < 38,5%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 19 entreprises qualifiant les critères du marché de trop exigeants				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	service
CECILIA & SANCKA Habillement	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
RESTAURANT SYLVANO - RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 19 entreprises qualifiant les critères du marché de trop exigeants							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	14	SA	3	- 20M	12	Industrie	2
0 à 40 M	4	SA.U	-	20 à 40 M	2	Service	6
40 à 60M	2	SARL	3	40 à 60 M	-	Commerce	10
60 à 80 M	-	SARL.U	1	60 à 80 M	-	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	2	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	12	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	1
						Santé	1
						Pétrolier et parapétrolier	1

Plus de la moitié, soit 19 entreprises qualifient de trop exigeants les critères du marché.

Natures et caractéristiques des 7 entreprises qualifiant les critères du marché de difficile				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 7 entreprises qualifiant les critères du marché de difficile.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	6	SA	1	- 20M	3	Industrie	1
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	2	Service	3
40 à 60M	1	SARL	1	40 à 60 M	-	Commerce	5
60 à 80 M	-	SARL.U	2	60 à 80 M	1	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	-	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	3	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	1
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	-

On remarque plus de la moitié des entreprises soit 23 qualifiant de trop difficiles les critères de la BVMAC.

Q20 : Votre Entreprise peut-elle se conformer à ces critères ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Oui	8	10,8% < 26,7 < 42,5%
Non	21	53,6% < 70,0 < 86,4%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 21 entreprises qui ne peuvent pas se conformer aux critères de la BVMAC				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habillage	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce

PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 21 entreprises qui ne peuvent pas se conformer aux critères de la BVMAC							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	20	SA	3	- 20M	14	Industrie	1
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	3	Service	7
40 à 60M	1	SARL	3	40 à 60 M	-	Commerce	12
60 à 80 M	-	SARL.U	1	60 à 80 M	3	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	14	+ 100 M	-	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	2
						Bâtiment et construction	1
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	-

Il y a au total 21 entreprises qui éprouvent des difficultés à se conformer aux critères de la BVMAC (70 %), sont toutes des PME à faible capital évoluant plus de la moitié dans le commerce.

Natures et caractéristiques des 8 entreprises qui peuvent se conformer aux critères de la BVMAC				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 8 entreprises qui peuvent se conformer aux critères de la BVMAC							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	3	SA	1	- 20M	2	Industrie	2
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	1	Service	3
40 à 60M	3	SARL	2	40 à 60 M	1	Commerce	4
60 à 80 M	-	SARL.U	2	60 à 80 M	-	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	2	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	3	+ 100 M	1	Transport	1
						Banque assurance	-
						Enseignement	-
						Bâtiment et construction	1
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	1

On constate que la majorité des entreprises à forte intensité capitalistique (26,7%), et réalisant un chiffre d'affaires élevé peuvent bien se conformer aux critères de la BVMAC.

Q21 : Connaissez-vous des difficultés de financement

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	21	53,6% < 70,0 < 86,4%
Non	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Tantôt	6	5,7% < 20,0 < 34,3%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 21 entreprises qui éprouvent des difficultés de financement				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habillement	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
DM	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 21 entreprises qui éprouvent des difficultés de financement.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	16	SA	5	- 20M	13	Industrie	3
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	2	Service	7
40 à 60M	3	SARL	3	40 à 60 M	1	Commerce	11
60 à 80 M	-	SARL.U	1	60 à 80 M	2	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	2	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	12	+ 100 M	1	Transport	1
						Banque assurance	-
						Enseignement	2
						Bâtiment et construction	3
						Santé	1
						Pétrolier et parapétrolier	1

On constate que 27 sur 30 entreprises, éprouvent des difficultés de financement, dont 20 entreprises ont un capital inférieur à 20 millions. Soit un pourcentage de 70 %

Natures et caractéristiques des 3 entreprises qui n'éprouvent pas de difficulté de financement.				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 3 entreprises qui n'éprouvent pas de difficulté de financement.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	3	SA	-	- 20M	1	Industrie	-
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	2	Service	-
40 à 60M	-	SARL	1	40 à 60 M	-	Commerce	3
60 à 80 M	-	SARL.U	-	60 à 80 M	-	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	-	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	2	+ 100 M	-	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	-
						Bâtiment et construction	-
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	-

Il y a seulement 3 entreprises, qui n'éprouvent d'aucun problème de financement.

Natures et caractéristiques des 6 entreprises qui éprouvent tantôt des difficultés de financement				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 6 entreprises qui éprouvent tantôt des difficultés de financement							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	4	SA	-	- 20M	2	Industrie	-
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	1	Service	3
40 à 60M	2	SARL	1	40 à 60 M	-	Commerce	3
60 à 80 M	-	SARL.U	2	60 à 80 M	1	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	1	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	3	+ 100 M	-	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	-
						Bâtiment et construction	-
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	-

On constate qu'il y a 6 entreprises qui connaissent quelquefois des problèmes de financement.

Q22 : Souhaiteriez-vous recourir à la BVMAC pour palier à vos à vos problème de financements ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Oui	17	38,9% < 56,7 < 74,4%
Non	12	22,5% < 40,0 < 57,5%
Total	30	

Natures et caractéristiques des 17 entreprises qui souhaitent le recourt de la BVMAC pour leurs problèmes de financement				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
BUSINESS VOYAGE	40 – 60 M	SARL	80 – 100 M	Service
CEAMJ - CONSEIL	< 20 M	EI	< 20 M	Service
CLINITES	< 20 M	EI	< 20 M	Santé
ERIC & MAX	40 – 60 M	SA	20 – 40 M	Bâtiment & Construction Commerce
GEEFI	< 20 M	SARL	< 20 M	Industrie / Service/Commerce
GROUPE BENEDICTION FINANCE	40 – 60 M	EI	> 100 M	Industrie / Commerce
GROUPE EMMENA & CIE	< 20 M	SARL	60 – 80 M	Bâtiment & Construction/ Service / Commerce
INSTITUT PARADOXE	< 20 M	SA	< 20 M	Enseignement
MEGASTORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
NKOUA	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
NOUVELLE IMPRESSION	< 20 M	SA	< 20 M	Service / Commerce
PRIMERA FOURNIL	< 20 M	EI	< 20 M	Industrie
REGAL	40 – 60 M	EI	-	Commerce
RESTAURANT SYLVANO – RITA	< 20 M	EI	< 20 M	Service
SCIET SA	> 100 M	SA	80 – 100 M	Transport
UNIVERS VOYAGE	< 20 M	SA	80 – 100 M	Service
2 ST	< 20 M	SARL	< 20 M	Service

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 17 entreprises qui souhaitent un recourt à la BVMAC pour trouver une solution à leurs problèmes de financement.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires	Secteur d'activité		
- 20M	12	SA	5	- 20M	9	Industrie	3
20 à 40 M	-	SA.U	-	20 à 40 M	1	Service	7
40 à 60M	4	SARL	4	40 à 60 M	-	Commerce	8
60 à 80 M	-	SARL.U	-	60 à 80 M	2	Hôtellerie	-
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	3	Forêt	-
+ de100 M	1	EI	8	+ 100 M	1	Transport	1
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	2
						Santé	1
						Pétrolier et parapétrolier	-

17 entreprises sur 30 enquêtées manifestent le désir de se faire coter à la BVMAC pour trouver solution à leurs problèmes de financement, soit un pourcentage de 56,7%, dont la plus part sont des PME à faible intensité capitalistique.

Natures et caractéristiques des 12 entreprises qui ne souhaitent le recours de la BVMAC pour leurs problèmes de financement				
Nom de la Sté	Capital Social	Statut juridique	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité
AFRICA STORE	< 20 M	EI	60 – 80 M	Commerce
AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE (ADIAC)	< 20 M	SARL	20 – 40 M	Commerce
AUBERGE PRISCA	< 20 M	SARL .U	< 20 M	Hôtellerie
AUTO VINS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
BIINDV AZIMUT	20 – 40 M	SARL .U	40 – 60 M	Bâtiment & Construction Parapétrolier
CA.PE.I	< 20 M	EI	< 20 M	Enseignement
CECILIA & SANCKA Habillement	40 – 60 M	EI	20 – 40 M	Commerce
CECILIA & SANCKA Cyber	< 20 M	EI	< 20 M	Service
MAHN	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
PAPETERIE CENTRALE	< 20 M	EI	20 – 40 M	Commerce
WORLD BUSINESS	< 20 M	EI	< 20 M	Commerce
3 HOMMES ENERGY	< 20 M	SARL.U	20 – 40 M	Service / Commerce

Tableau statistique

Natures et caractéristiques des 12 entreprises qui ne souhaitent le recours à la BVMAC pour trouver une solution à leurs problèmes de financement.							
Capital social		Statut juridique		Chiffre d'affaires		Secteur d'activité	
- 20M	10	SA	-	- 20M	9	Industrie	-
20 à 40 M	1	SA.U	-	20 à 40 M	1	Service	2
40 à 60M	1	SARL	1	40 à 60 M	-	Commerce	8
60 à 80 M	-	SARL.U	3	60 à 80 M	1	Hôtellerie	1
80 à 100 M	-	EP	-	80 à 100 M	2	Forêt	-
+ de100 M	-	EI	8	+ 100 M	1	Transport	-
						Banque assurance	-
						Enseignement	1
						Bâtiment et construction	1
						Santé	-
						Pétrolier et parapétrolier	-

On constate au total 12 entreprises qui n'e souhaitent pas le recourir à la BVMAC, malgré leurs multiples problèmes de financement.

Q26 : Avez-vous des relations avec une banque de la place ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	30	100,0% < 100,0 < 100,0%
Non	0	-
Total	30	

Presque, toutes ses entreprises ont des relations étroites avec des banques de la place.

Q27 : En quoi, sont basées vos relations avec la banque ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Hébergement de compte	22	57,5% < 73,3 < 89,2%
Prêteur	8	10,8% < 26,7 < 42,5%
Partenaire	4	1,2% < 13,3 < 25,5%
Total	30	

On constate que la majorité de leurs relations sont limitées à l'hébergement de compte.

Q29 : Aviez-vous des facilités d'obtention d'un crédit bancaire ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Oui	13	25,6% < 43,3 < 61,1%
Non	16	35,5% < 53,3 < 71,2%
Total	30	

Plus de la moitié n'éprouvent d'aucune facilité à obtenir un crédit bancaire.

La lecture globale cette investigation regroupant les entreprises selon les différents secteurs d'activités, du chiffre d'affaire, du capital social et de formes juridiques différentes, nous donne une analyse globale des avis des petits opérateurs économiques Congolais face à l'instauration du nouveau marché financier de la BVMAC.

Cette enquête prouve à suffisance que les problèmes de financement des entreprises demeurent toujours, car près de 70% des sociétés de nos jours se heurtent toujours aux difficultés de financement.⁴⁵ A entendre les autorités monétaires, la BVMAC serait un palliatif auxdits problème,⁴⁶ mais contrairement, les enquêtes menées nous présentent des données très répugnantes.⁴⁷

En outre le marché de la BVMAC d'emblée est méconnu du milieu des opérateurs économiques congolais, car près de 53,3 % ne connaissent pas le projet de la BVMAC⁴⁸, il revient du ressort des autorités monétaires d'intensifiées la vulgarisation du marché afin d'avoir plus d'attention des acteurs concernés.

Le problème clés demeure celui des conditions d'accès de nos entreprises à ce marché, car plus 63% des entreprises enquêtées trouvent trop exigeant les conditions qu'imposent la BVMAC et ajouté a cela 23,3% des entreprises qui les qualifient de difficile, d'ou un pourcentage global de 86,6 % des entreprises enquêtées qui trouvent ces critères très rigides a leurs égard⁴⁹

En revanche, ces critères sont abordables aux entreprises à hautes intensités capitalistiques, vu le volume du capital imposés et l'exigence des émissions d'obligations.⁵⁰

⁴⁵ Confère notre enquête page 74 .

⁴⁶ M.A Nkodia (2002) : Présentation de la Bourse des Valeurs de l'Afrique Centrale ; Bulletin quotidien ACI n°054 du 05 avril 2002.

⁴⁷ Confère notre enquête page 73.

⁴⁸ Confère notre enquête page 64, 66, 68, 69, 70.

⁴⁹ Confère notre enquête page 71, 72, 73.

⁵⁰ Confère page 34, relative aux compartiments de la BVMAC

De ce fait nous constatons que, la BVMAC est un champ réservé aux grandes entreprises possédant d'importants moyens financiers. Pour l'heure, les PME Congolaises à faible capital n'ont aucune solution de recours à la BVMAC.

En outre, pour que ces dernières saisissent la BVMAC comme opportunité, il incombe aux autorités concernées, de tenir compte des réalités présentes au sein de cette structure, pour arriver à mettre en place des conditions donnant aussi l'accès au marché à certaines PME.

Sans oublier le remodelage de la structure du secteur privé au Congo, qui est impératif pour que les PME Congolaises saisissent les opportunités qu'offre la BVMAC.

CODESRIA - LIBRARY

CONCLUSION

Ce travail nous a permis d'une part d'examiner la BVMAC en tant qu'opportunité pour le financement des investissements au Congo et partant comme moyen de développement de l'entrepreneuriat dans ce pays.

C'est ainsi que nous avons voulu d'abord comprendre comment se présente la BVMAC dans son organisation, comment elle garantit le financement des investissements contrairement au secteur bancaire qui demeure très inadapté aux besoins à long terme. La BVMAC est structurée pour assurer la collecte et le financement à long terme, à travers les mécanismes examinés. Il y a au-dessus d'elle la Cosumaf qui joue le rôle essentiel de gendarme pour sauvegarder la confiance extrême qui doit s'instaurer dans ce genre de cadre.

L'avantage de la BVMAC comparativement aux banques est que, les sociétés peuvent lever les capitaux à moindre coût, les prêteurs des capitaux ne sont soumis à aucune hypothèque ou gage de garantie. Elle permet aussi aux sociétés d'accroître la compétitivité et la notoriété, de promouvoir l'image de marque. Par ces points, la BVMAC vient quelque part suppléer les banques dans la mission du financement des sociétés privées en vue de promouvoir l'entrepreneuriat.

Pour saisir cette opportunité, l'entrepreneur congolais doit accepter de se remodeler à la nouvelle donne du fameux marché. Il va chercher premièrement à développer l'actionnariat et recourir au service d'un commissaire aux comptes aux fins de transparence de sa gestion.

Annexes1 : Suite d'Analyses et synthèses des réactions des opérateurs économiques congolais face à la BVMAC...

Q23 : Etes-vous à mesure d'ouvrir votre capital au public, pour une gestion collective, dans le but d'augmenter le capital ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	13	25,6% < 43,3 < 61,1%
Non	17	38,9% < 56,7 < 74,4%
Total	30	

Q24 : Acceptiez-vous que, vos bénéfices soient connus du public ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Oui	15	32,1% < 50,0 < 67,9%
Non	12	22,5% < 40,0 < 57,5%
Total	30	

Q26 : Aviez-vous des relations avec une banque de la place ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Oui	30	100,0% < 100,0 < 100,0%
Non	0	-
Total	30	

Q27 : En quoi, sont basées vos relations avec la banque ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Hébergement de compte	22	57,5% < 73,3 < 89,2%
Prêteur	8	10,8% < 26,7 < 42,5%
Partenaire	4	1,2% < 13,3 < 25,5%
Total	30	

Q29 : Aviez-vous des facilités d'obtention d'un crédit bancaire ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	1	0,0% < 3,3 < 9,8%
Oui	13	25,6% < 43,3 < 61,1%
Non	16	35,5% < 53,3 < 71,2%
Total	30	

Q30 : A combien de fois aviez-vous un crédit bancaire ?

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Une fois	8	10,8% < 26,7 < 42,5%
Deux fois	0	-
Trois fois	0	-
Plusieurs fois	5	3,3% < 16,7 < 30,0%
Aucune fois	17	38,9% < 56,7 < 74,4%
Total	30	

Q32 : Que ce que la banque vous reproche, suite au refus de crédit

	Nombre Cité	Intervalle de confiance
Non Réponse	10	16,5% <33,3 < 50,2%
Mauvais montage de dossier	6	5,7% < 20,0 < 34,3%
Manque d'avaliseur	7	8,2% < 23,3 < 38,5%
Pas de crédibilité	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Situation financière non rassurante	3	0,0% < 10,0 < 20,7%
Mauvaise gestion	2	0,0% < 6,7 < 15,6%
Total	30	

Q24 et Q15

Q24 : Acceptiez- vous que, vos bénéfices soient connus du public ?

Q15 : Connaissez-vous comment fonctionne le marché financier ?

		Q15		
		Oui	Non	Total
Q24	Non Rép.	8,3% (1)	11,1% (2)	10,0% (3)
	Oui	41,66% (5)	55,5% (10)	50,0% (15)
	Non	50,0% (6)	33,4% (6)	40,0% (12)
	Total	100% (12)	100% (18)	100% (30)

Q20 et Q7

Q20 : Votre Entreprise peut-elle se conformer à ces critères ?

Q7 : Chiffre d'affaires

	Non Rép.	- 20M	20 - 40M	40 - 60M	60 - 80M	80 - 100M	+ 100M	Total
Non Rép	0,0% (0)	0,0% (0)	20,0% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	3,3% (1)
Oui	50,0% (1)	13,3% (2)	20,0% (1)	100% (1)	0,0% (0)	66,7% (2)	100% (1)	26% (8)
Non	50,0% (1)	86,7%(13)	60,0%(3)	0,0% (0)	100% (3)	33,3% (1)	0,0% (0)	70% (21)
Total	100% (2)	100% (15)	100% (5)	100% (1)	100% (3)	100% (3)	100% (1)	100%(30)

Q20 et Q2

Q20 : Votre Entreprise peut-elle se conformer à ces critères ?

Q2 : Capital social

	- 20M	20 - 40M	40 - 60M	60 - 80M	80 - 100M	+ 100M	Total
Non Réponses	0,0% (0)	25,0% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	3,3% (1)
Oui	16,6%(4)	50,0% (2)	100% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	26,66% (8)
Non	83,3%(20)	25,0% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	70,1% (21)
Total	100% (24)	100% (4)	100% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	100% (30)

Q20 et Q4

Q20 : Votre Entreprise peut-elle se conformer à ces critères ?

Q4 : Statut Juridique

	SA	SA.U	SARL	SARL.U	EP	EI	Total
Non Réponses	20,0% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	3,3% (1)
Oui	20,0% (1)	0,0% (0)	40,0%(2)	66,7% (2)	0,0% (0)	17,6% (3)	26,66% (8)
Non	60,0% (3)	0,0% (0)	60,0%(3)	33,3% (1)	0,0% (0)	82,35% (14)	70,0% (21)
Total	100% (5)	0,0% (0)	100% (5)	100% (3)	0,0% (0)	100% (17)	100% (30)

Q20 et Q5

Q20 : Votre Entreprise peut-elle se conformer à ces critères ?

Q5 : Secteur d'activité

	Industrie.	Service.	Commerce	Hôtellerie	Forêt	Transp	Bque /assur
Non Réponses	0,0% (0)	0,0% (0)	5,6% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Oui	66,7%(2)	33,3%(3)	22,2% (4)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	0,0% (0)
Non	33,3%(1)	66,7%(6)	72,2%(13)	100% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Total	100% (3)	100% (9)	100% (18)	100% (1)	0,0% (0)	100% (1)	0,0% (0)

Enseig	Santé	Bâtiment	Télec.	Pétrole/parap	Total
0,0% (0)	0,0% (0)	33,3% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	5,1% (2)
0,0% (0)	100% (1)	33,3% (1)	0,0% (0)	100% (1)	33,3% (13)
100% (2)	0,0% (0)	33,4% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	61,5% (24)
100% (2)	100% (1)	100% (3)	0,0% (0)	100%(1)	100% (39)

Plus de 65% suffrage exprimé à travers les différentes sociétés enquêtées, prouve que la plupart des sociétés ne sont pas à mesure de se conformer aux exigences de la BVMAC

CROISEMENTS

Q19 et Q2

Q19 : Comment appréciez-vous ces critères ?

Q2 : Capital social

	- 20M	20 - 40M	40 - 60M	60 - 80M	80 - 100M	+ 100M	Total
Trop exigeant	58,3% (14)	100% (4)	100% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	63,3% (19)
Souples	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Bonnes	12,5% (3)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	13,33% (4)
Difficiles	29,16% (7)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	23,33% (7)
Total	100% (24)	100% (4)	100% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	100% (30)

Q19 et Q4

Q19 : Comment appréciez-vous ces critères ?

Q4 : Statut Juridique

	SA	SA.U	SARL	SARL.U	EP	EI	Total
Trop exigeant	60,0% (3)	0,0% (0)	60,0% (3)	33,3% (1)	0,0% (0)	70,6% (12)	63,3% (19)
Souples	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Bonnes	20,0% (1)	0,0% (0)	20,0% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	11,76% (2)	13,33% (4)
Difficiles	20,0% (1)	0,0% (0)	20,0% (1)	66,66%(2)	0,0% (0)	17,64% (3)	23,33% (7)
Total	100% (5)	0,0% (0)	100% (5)	100% (3)	0,0% (0)	100% (17)	100% (30)

	Industrie	Service	Commerce	Hôtellerie	Forêt	Transport	Bque /assur
Trop exigeant	66,7% (2)	55,6% (5)	61,1%(11)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Souples	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Bonnes	0,0% (0)	11,1%(1)	11,1%(2)	0,0% (0)	0,0% (0)	100% (1)	0,0% (0)
Difficiles	33,3%(1)	33,3%(3)	27,7%(5)	100% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Total	100% (3)	100% (9)	100% (18)	100% (1)	0,0% (0)	100% (1)	0,0% (0)

Enseig	Santé	Bâtiment	Télec.	Pétrole/parap.	Total
50,0% (1)	100% (1)	66,7% (2)	0,0% (0)	100% (1)	59,0% (23)
0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	10,25% (4)
50,0% (1)	0,0% (0)	33,3% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	30,76% (12)
100% (2)	100% (1)	100% (3)	0,0% (0)	100% (1)	100% (39)

Q19 et Q7

Q19 : Comment appréciez-vous ces critères ?

Q7 : Chiffre d'affaires

	Non Rép	- 20M	20 - 40M	40 - 60M	60 - 80M	80 - 100M	+ 100M	Total
Trop exigeant	100% (2)	73,3%(11)	40,0%(2)	100% (1)	33,3%(1)	66,7% (2)	0,0% (0)	63,3%(19)
Souples	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)
Bonnes	0,0% (0)	6,66%(1)	20,0%(1)	0,0% (0)	33,3% (1)	33,3% (1)	0,0% (0)	13,3%(4)
Difficiles	0,0% (0)	20,0% (3)	40,0%(2)	0,0% (0)	33,3% (1)	0,0% (0)	100% (1)	23,33% (7)
Total	100% (2)	100% (15)	100% (5)	100% (1)	100% (3)	100% (3)	100% (1)	100% (30)

Q21 et Q19

Q21 : Connaissez-vous des difficultés de financement

Q19 : Comment appréciez-vous ces critères ?

	Trop exigeant	Souples	Bonnes	Difficiles	Total
Oui	84,2% (16)	0,0% (0)	25,0% (1)	57,1% (4)	70,0% (21)
Non	5,26% (1)	0,0% (0)	25,0% (1)	14,28% (1)	10,0% (3)
Tantôt	10,52% (2)	0,0% (0)	50,0% (2)	28,57% (2)	20,0% (6)
Total	100% (19)	0,0% (0)	100% (4)	100% (7)	100% (30)

Annexes2 : Statut Fonds de garantie et de soutien aux petites et moyennes entreprises

Chap. III Conditions d'octroi du régime privilégié du code d'investissement

Article 7 : -Pour bénéficier de l'agrément au régime douanier et fiscal privilégié, la petite et moyenne entreprise doit se conformer aux orientations de la politique sociale de la République Populaire du Congo, la condition sera appréciée notamment en fonction des critères suivants :

- Participation au plan de développement national ;
- Importance des réinvestissements des bénéficiaires ;
- Création d'emplois et contribution à la Congolisation des cadres par un plan de formation professionnelle ;
- Utilisation des matières premières locales et substitution d'importations ;
- Développement des exportations ;
- Réalisation d'infrastructures de caractère social (cantines, dispensaires, logements etc.) ;
- Localisation dans les zones prioritaires ;

Ces critères ont un caractère d'appréciation et ne sont pas nécessairement cumulatifs

Chapitre IV- Droits et obligations

Des petites et moyennes entreprises bénéficiaires du régime privilégié

Article 12 : les marchés de toute nature dont le montant est inférieur à 500 millions de F CFA (cinq cent millions) seront attribués en priorité aux petites et moyennes entreprises bénéficiaires du label « PME » ou agréées au régime privilégié du code des investissements capables d'exécuter le marché à un coût concurrentiel et dont 51% au moins du capital est détenu par un privé national, l'Etat ou une unité à caractère public, le plafond ci- dessus pourra être modifié par décret pour tenir compte de l'inflation

Article 13 : les entreprises nationales ou étrangères sous traitant dix pour cent (10%), au moins de leur marché public à une « PME » agréée au régime privilégié du code des investissements, bénéficient d'une priorité dans l'attribution des marchés publics de plus de 150 millions de F CFA (cent cinquante millions)

Article 14 : Pour tout marché nécessitant un appel d'offre, la priorité sera accordée aux Petites ou Moyennes Entreprises bénéficiaires du label « PME » ou agréées au régime privilégié du cadre des investissements dont le capital est détenu à 51% au moins par le privé national, l'Etat ou une entité à caractère public.

Annexes3 : Harmonisation du Droit des Affaires : Droit des sociétés Commerciales et du GIE, Commentaires

Article 81:

Cet article définit la notion d'appel public à l'épargne et retient à cet effet trois critères :

- 1- inscription des titres à la cote d'une bourse de valeurs d'un Etat ;
- 2- Offre des titres au public avec le concours d'établissement de crédit ou d'agents de change ou bien encore avec le recours à des procédés de publicité ou démarchage
- 3- Diffusion de titres auprès de plus de 100 personnes

Article 82;

La place de l'article 81 et suivant, parmi les dispositions communes à toutes les sociétés commerciales, donne à penser que, quelle que soit sa forme, une société commerciale est susceptible de faire appel public à l'épargne, dès lors qu'elle présente l'un des trois critères énoncés à l'article 81

Cependant, l'article 82 limite considérablement le champ d'application de l'article 81. En interdisant la cotation en bourse ou le placement des titres à l'émission à toute société qui n'y serait pas expressément autorisée par une disposition spécifique de l'acte uniforme, et seulement par une telle disposition.

Or, l'acte uniforme ne reconnaît expressément ce droit qu'aux sociétés anonymes dont le capital social n'est pas inférieur à 100 millions de francs CFA.

Annexes 4 : Tableau T9505fj : Répartition des entreprises créées dans la période de 1995 à 2005, selon la forme juridique. (Immatriculées au CNSEE)

Unité : Entreprise

Année de création	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Formes juridiques												
01 - EIC	1367	1582	733	1078	1496	1916	2472	1950	1809	1617	1480	17500
02 - EIE	260	119	83	130	93	220	291	263	157	186	106	1908
03 - SARL	64	85	45	143	127	133	195	170	210	184	188	1544
04 - SP	0	1	1	2	1	2	1	1	0	0	0	9
05 - ASP	2	2	1	3	1	3	2	0	0	0	0	14
06 - SA	14	11	8	8	14	17	27	23	26	16	16	180
07 - SCI	2	2	1	0	0	3	1	0	0	2	2	13
08 - offices	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
09 - E.ETAT	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
10 - E.MIXT	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4
11 - SUCC	2	1	0	0	0	0	0	4	3	2	1	13
12 - Coopératives	1	2	0	0	0	1	1	0	1	0	1	7
13 -Autres formes juridiques	1	2	2	7	2	4	2	0	3	2	0	25
Total	1716	1808	874	1371	1734	2299	2992	2412	2209	2009	1796	21220

Source : Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)- Brazzaville, le 23 janvier 2006 - t9505fj.rpt.

Données provisoires pour 2005

EIC = Entreprise Individuelle Congolaise

EIE = Entreprise Individuelle Etrangère

SARL = Société à Responsabilité Limitée

SP = Société de Participation

ASP = Autres Sociétés de Personnes

SA = Société Anonyme

SCI = Société Civiles

E. MIXT = Entreprises Mixtes

SUCC = Succursales

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Alibert .M.J (1987) : Le Guide pratique de la PME et PMI en Afrique noire. Edition editm, édition John Libbey Eurotext

Arnaud .F et M'rabet .P (1980): Pour quoi et comment se faire coter en bourse, Edition « delmas et Cie »

Banque de France (2003) : Rapport annuel ; Publication secrétariat du comité monétaire de la zone franc

Basile. A (2004) Genève: Contraintes et Perspectives de l'Investissement Etranger Direct dans l'espace CEMAC

Chaine A. et Rouger. G : Marché Financier Structure et Acteur 6ème. Edition de la revue banque éditeur

Conso .Pet Cotta .A (1975) : La Gestion Financière de l'Entreprise tome, quatrième édition Bordas

Daigre .J.J (2001) : Les Offres Publiques en Bourse, aspects juridiques. La revue banque éditeur
De Viteneuve. J.F (2001). Dictionnaire Technique de la Bourse des Marchés Financiers .Edition SOFICOM

Félix MOUKO : Entrepreneuriat et renforcement de l'économie sous-régionale, Série des livres du Codesria, Afrique Centrale, Crises économiques et mécanismes de survie. Edition CODESRIA 2005,

Henault .G et Chaput .R (1990) : L'Entrepreneur en Afrique Francophone, Culture Financement et Développement. Édition John Libbey Eurotext

LA Conte. J. C (1975) : A quoi sert la bourses. Édition du Seuil, Paris

Nkodia. A (2002) : Rapport sur le projet de la BVMAC (BEAC)

Remmers .H. L et Brookee .M. Z (1974) : Forces et Faiblesses des Entreprises Multinationales. Edition d'organisation - paris

Rollande .L.B (1991) : Techniques Bancaires et Boursières 17 édition. Édition dunod

Young .E (1998) OHADA, Harmonisation du Droit des Affaires, droit des sociétés commerciales et du GIE, commentaires. Éditions FFA, ERNST & Young international

Articles, revues et autres

Andely.R.R (1997) : Financement des investissements en zone BEAC : Blocages actuels et stratégie de relance par le marché financier : Bulletin Etude et Statistique BEAC N°226 Avril

Agence Congolais d'Information (2002) : Bulletin quotidien n°027 du 08 février /EB

Bulletin quotidien n°057 du 05 avril/EB

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, Ministère du plan et du NEPAD ;

Debel .J: Revue echo rural (2004) n°002

Eco finance (2002) n°38 - 39 décembre 2003/Janvier 2004

Etudes et Statistique BEAC (2004) :

N° 279 Janvier 2004

N° 280 Février 2004

N° 281 Mars 2004

N° 282 Avril 2004

N° 284 Juin 2004

N° 285 Juillet 2004

N° 286 Août 2004

Les dépêche de Brazzaville (2005) n°86

Les cahiers Français (1997) Octobre - décembre n°277

Logiciel Sphinx version (2003) : traitement des données de l'enquête relatif aux impressions des PME Congolais

Nkodia. M : Rapport de la BVMAC (2002)

Rapport de mission identification diagnostic ; diagnos, novembre 2001 : la direction générale des PME

Statut (1986), Fonds de garantie et de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises

Sphinx : Logiciel de traitement des données

Tableau T9505j ; Répartition des entreprises créées dans la période de 1995 à 2005 selon la forme juridique

www.beac.int

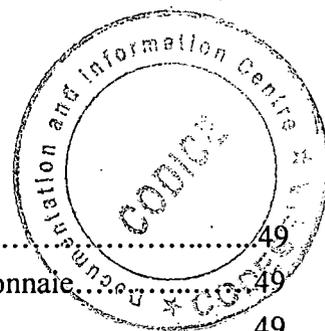
www.google.fr

CODESRIA - LIBRARY

TABLE DES MATIERES

Dédicaces	2
Remerciements	3
Sigles et Abréviations	4
Sommaire	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : LES OPPORTUNITES DE LA BVMAC	10
Section 1 : En Quoi la BVMAC peut être source d’opportunité	12
Paragraphe 1: les atouts de l’économie de la zone CEMAC en faveur du marché financier	12
1-Demande et offre potentielle de titres en Afrique Centrale.....	13
-Demande potentielle de titres.....	13
- Tableau n°1 : Epargne potentielle pour le marché financier.....	13
2-Offre potentielle de titres.....	14
-Tableau n°2 : Société susceptible d’être cotées à la BVMAC.....	16
Paragraphe : 2 Le marché boursier de la BVMAC	19
Le rôle d’intermédiaire de la Bourse des Valeurs Mobilières de l’Afrique Centrale.....	19
1-L’intérêt d’une bourse de valeurs mobilières en Afrique Centrale.....	19
2- Les intervenants sur le marché de la BVMAC.....	21
a- Les investisseurs	21
b- Les actionnaires.....	23
c- Les intermédiaires.....	24
Section : 2 - Le fondement de la BVMAC	28
Paragraphe 1 : Organisation du marché financier de la sous-region CEMAC	28
1- Structure du marché financier.....	29
a- La COSUMAF.....	30
b- La BVMAC.....	30
c- Dépositaire Centrale.....	31
2- Les options de la BVMAC.....	31
a- Option ‘A’ : Bourse régionale.....	31
b- Option ‘B’ : Bourse nationales avec une structure réglementaire et de supervision région.....	32
c- Option ‘C’ : Bourse totalement nationales.....	33

Paragraphe2 : Le fonctionnement de la BVMAC.....	33
- Compartiments et critère d'admission des entreprises à la cote de la BVMAC.....	33
1- Les compartiments de la BVMAC.....	34
a- Compartiments A et B (actions).....	34
b- Compartiments c (obligations).....	34
2- Les critères d'admissions des entreprises à la cote de la BVMAC.....	34
a- Critères relatifs à l'émission d'actions et d'obligations.....	35
b- Critères financiers.....	36
c- Critères juridiques.....	36
3- Evaluation des sociétés sur la base des critères financiers.....	37
Chapitre II : L'Entrepreneuriat congolais face à la BVMAC.....	41
Historique de l'Entrepreneuriat.....	42
Section 1 : Les problèmes de financement dans l'Entrepreneuriat congolais.....	43
Paragraphe 1 : Présentation de la situation générale de l'Entrepreneuriat au Congo.....	43
1- Les facteurs à incidences négatives sur l'Entrepreneuriat congolais.....	44
a- Les facteurs politiques.....	44
b- Les facteurs socio - culturels.....	44
c- Les facteurs administratifs et juridiques.....	45
d- Les facteurs macro- économiques.....	45
- Sur le plan de la demande.....	45
- Sur le plan de l'emploi.....	46
- Sur le plan du commerce extérieur	46
- Sur le plan des infrastructure	46
Paragraphe 2 : Accès limités aux crédits et problème de financement.....	47
-Conditions d'accès limitées aux crédits bancaires.....	47
1- Critères d'admissions aux crédits bancaires.....	47
a- Le Niveau d'autofinancement exigé.....	47
b- Les états financiers.....	48
c- Le coût de crédits	48
d- Les garanties requises.....	48
e- Les perspectives commerciales liées au projet.....	48
f- La qualité des dirigeants.....	48



2- Statistiques sur les crédits à l'économie.....	49
Tableau n° 4 : Evolution des dépôts et crédits des banques créatrices de monnaie.....	49
Représentation graphique.....	49

Section 2 : Comment l'Entrepreneuriat congolais peut se remodeler pour tirer profit de la BVMAC.....51

Paragraphe 1 : La bonne tenue des documents comptables et financiers.....51

Paragraphe II : La qualification du personnel.....52

1- La formation une nécessité.....52

2- Une formation qualifiée.....53

Paragraphe III : Le changement de comportement des opérateurs économiques face au marché financier.....53

- Les nouveaux traits de l'entrepreneurs congolais dans un contexte de marché financier.....53

I- Les nouvelles formes d'organisation de l'entrepreneuriat au Congo.....54

a- L'actionnariat.....54

b-OHADA.....55

2 – Comportements adéquats des entrepreneurs Congolais dans un contexte de Marché financier.....56

a- Un entrepreneuriat plus collectif56

b- Un entrepreneuriat plus transparent57

Questionnaire d'analyse des impressions des opérateurs économiques congolais ayant une PME face à la BVMAC.....59

Analyse et synthèse des réactions des opérateurs économiques congolais face à la BVMAC.....62

Conclusion Générale.....80

CONCLUSION GENERALE.....80

ANNEXES 1.....81

ANNEXES 2.....85

ANNEXES 3.....86

ANNEXES 4.....87

BIBLIOGRAPHIE.....88

TABLE DES MATIERES.....90